

2016-2021

**Procès-verbal n° 33b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 23 février 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: Mme Adeline Jungo

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures

Présence de 69/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (11): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Ibrahim Berisha, Anne Casabene Thévoz, Caroline Chopard, Charles de Reyff, Raphaël Fessler, Daniel Gander, Joël Gapany, Michaël Li Rosi, Pierre Marchioni et Nicolas Stevan.

Absent: -

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Dominique Vidmer.

La Présidente. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

1. Communications de la Présidente

La Présidente. Je ne vais pas vous rappeler les règles sanitaires de l'OFSP, mais je tiens à rectifier mes propos d'hier au sujet du port du masque. Les règles sont évidemment les mêmes pour les Députés que pour les Conseillers généraux. Même si nous avons pu voir certains orateurs du Grand Conseil s'exprimer sans leur masque, je vous prie de bien vouloir respecter cette règle et garder le vôtre durant tout la séance.

Je ne vais pas non plus vous rappeler les règles de bonne conduite émanant de notre RCG, mais je tiens à vous dire qu'hier, beaucoup de prises de parole ont largement dépassé les cinq minutes. Ce soir, je vous signalerai donc avec la petite clochette que votre temps de parole est épuisé.

Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Nous prendrons une pause vers 21.00 heures et je lèverai la séance au plus tard à 23.15 heures.

6. Modification des articles 3 et 15 du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions du 23 février 2015 – Message n° 59

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Toujours en séance du 2 février passé, la Commission financière a analysé le Message du Conseil communal visant la modification du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Comme vous avez pu le remarquer, je me suis, hier soir, souvent réjouie au nom de la Commission. Et là, c'est encore plus réjouie que je vous confirme le préavis favorable de la Commission financière.

En effet, cet objet n'a aucune incidence financière et nous avons quand même eu l'occasion de nous prononcer; c'est la fête!

Blague à part, nous remercions le Conseil communal d'avoir donné suite à la proposition de plusieurs membres de notre Conseil et vous invitons, à l'unanimité des neuf membres présents, à soutenir cet arrêté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Conseil communal vous propose la modification des articles 3 et 15 du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Il donne ainsi suite à la proposition n° 14 de cinq Conseillers généraux de tous partis confondus. Ils demandaient l'introduction d'une nouvelle lettre h qui a la teneur suivante:

Pour la saisie électronique et numérisation d'une demande de permis de construire, l'émolument administratif est exigible dans les 30 jours qui suivent l'établissement du dossier électronique.

Cette nouvelle lettre était en quelque sorte un manquement lorsque ce règlement a été présenté en 2019. Le règlement est ainsi complété.

Une deuxième modification concerne une correction minime. Dans un souci d'uniformité il est proposé d'ajouter le terme "saisie électronique" à l'article 3 alinéa 1 lettre g.

La présente modification n'a, comme cela a été évoqué, aucune incidence financière.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Die CVP/GLP Fraktion, als Mitautor des Antrages Nr. 14, erklärt sich mit der Anpassung des Planungs- und Baureglementes der Stadt, wie es in der Botschaft Nr. 59 vorgeschlagen wird, einverstanden.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Jean-Noël (PLR). Il y a un an, vous transmettiez la proposition n° 14 concernant la modification de l'article 15 du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Nous prenons acte de cette modification avec un regret, celui de ne recevoir qu'une modification dudit règlement et non pas à une refonte de ce règlement. En effet, je vous renvoie à la page 347 du procès-verbal n° 25b de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019: "les propositions du Conseil communal ne suivent pas la forme du règlement en vigueur mais, ces adaptations au règlement auraient été faites lors de sa refonte. Comme je l'avais soulevé, cette refonte est une nécessité et le Service d'urbanisme et d'architecture prendra ce dossier prochainement en main". Nous aurions donc pu effectivement nous attendre à une refonte. Nous espérons que cela puisse se faire lors de la prochaine législature.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je serai très bref. Le groupe CG-PCS ne peut évidemment que se réjouir que la Commune dispose de règlements à jour et applicables. Je ne résiste pas cependant à trahir un petit secret. Lors de la séance de la Commission financière, nous avons demandé combien de cas et combien de demandes il y avait eu relativement à ce règlement et les Services nous ont répondu une. Pour une seule demande, nous avons ce règlement. C'est très bien et formidable, je vous remercie.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Mme A.-E. Cattaneo-Python, nous ne sommes pas en train de traiter le Baureglement, mais bien le Gebührenreglement en matière de constructions.

M. J.-N. Gex, oui l'intention de la refonte du règlement était bien là, mais d'autres objets ont eu la priorité. Laissons quelque chose pour la prochaine législature.

M. M. Page dit que ce règlement a été fait pour une seule demande, ce n'est pas tout à fait juste.

C'est par rapport à cet article-là qu'une seule demande a été adressée, à savoir, pour cette saisie électronique. Bien sûr que le règlement lui-même est appliqué dans toutes les situations où des émoluments sont dus. Nous l'appliquons beaucoup plus souvent.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 59.

Article premier

Pas d'observation. Adopté.

Article 2

Pas d'observation. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 65 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions du 2 décembre 2008 (LATEC; RSF 710.1)
- le règlement communal du 23 février 2015 sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions;
- le Message du Conseil communal n° 59 du 5 janvier 2021;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions est modifié comme suit:

Article 3 alinéa 1 lettera g

g) la saisie électronique et numérisation d'une demande de permis de construire en lieu et place du requérant ou de la requérante, en application des articles 135 a LATEC et 89a ReLATEC.

Article 15 lettera h (nouveau)

h) pour la saisie électronique et numérisation d'une demande de permis de construire, l'émolument administratif est exigible dans les 30 jours qui suivent l'établissement du dossier électronique.

Article 2

La présente modification est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 23 février 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Adeline Jungo

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 65 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 4 CASAZZA Raphaël (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), MENDEZ Monica (Vert-e-s), PAPAUX David (UDC)

La Présidente. Notons aussi que la proposition n° 14 de MM. Jean-Noël Gex, Marc Vonlanthen, Oliver Collaud, Bernhard Altermatt et Maurice Page, demandant une modification de l'article 15 du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions du 23 février 2015, est ainsi liquidée.

7. Bilan de législature 2016-2021

Steiert Thierry, Syndic. Arrivé au terme de la législature, après cinq années qui ont passé à la vitesse éclair, le Conseil communal vous présente aujourd'hui son bilan. Ce document est, par définition, lacunaire puisqu'il n'est pas possible d'y intégrer tout ce qui a été fait depuis le 16 avril 2016, date d'entrée en fonction du Conseil communal. Mais il offre un aperçu des principales réalisations et du

développement que notre ville a connue durant cette période. Voici quelques chiffres pour illustrer cette évolution:

Budget 2016: 238'000'000

Budget 2021: 273'000'000

Dotation 2016: 480 EPT (596 personnes)

Dotation 2021: 565.5 EPT (663 personnes)

2016: 14 apprentis

2021: 22 apprentis

Mais au-delà de ces chiffres, il y a des réalisations et des projets dont vous trouvez les plus importants dans le bilan. Je vous fais grâce d'une énumération de tous les éléments qui figurent dans ce rapport puisque vous l'avez reçu et vous avez certainement pris connaissance de son contenu. Parmi les projets majeurs, je mentionnerai quand même la requalification du quartier du Bourg, pour laquelle vous avez approuvé hier soir le crédit d'engagement, le site Saint-Léonard, dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui ce soir, où nous avons pu trouver un montage qui convient à la fois aux intérêts de la Ville tout en permettant au sport d'élite d'évoluer dans des conditions optimales, le plan d'aménagement local qui a franchi des étapes décisives avec les mises à l'enquête en 2018 et 2020, mais aussi la construction de la nouvelle école de la Vignettaz et tant d'autres projets qui ont été réalisés.

Outre ces grands projets, il y a aussi d'innombrables tâches moins visibles, à commencer par les réorganisations internes qui ont été réalisées dans la plupart des directions et qui permettent de répondre aux attentes de la population avec une administration communale moderne et efficace. Que ce soit la refonte complète du système RH, la création de nouvelles unités administratives telles que le secteur Energie et environnement, la réforme du Service de l'aide sociale ou du Service des sports, on peut dire que l'administration communale a fait un pas de géant au cours des cinq dernières années. C'est aussi l'occasion d'adresser nos remerciements au personnel de la Ville qui a dû s'adapter parfois à un rythme de travail soutenu.

J'aimerais aussi mentionner les représentations des membres du Conseil communal dans les organes régionaux et intercommunaux – que ce soit l'Agglomération, Coriolis, le Réseau Santé de la Sarine, l'Association des communes fribourgeoises, les conseils d'administration de nombreuses sociétés dans lesquelles la Ville de Fribourg est actionnaire, les diverses fondations et autres institutions publiques et privées. Vu de l'extérieur, il n'est pas facile de mesurer l'énorme travail qui est accompli dans ce contexte. Et j'aimerais explicitement remercier aussi mes collègues du Conseil communal parce que, contrairement à beaucoup d'autres, je vois ce qui se fait dans ce contexte-là et c'est remarquable.

Ist Freiburg eine zweisprachige Stadt? Diese Frage, die in jüngster Zeit wieder einige ältere Gemüter erhitzt hat, haben wir im Verlauf dieser Legislatur mit Hilfe des Instituts für Mehrsprachigkeit zu ergründen versucht, und wir haben dem Aspekt der Zweisprachigkeit vermehrt Rechnung getragen, unter anderem mit einer stärkeren Präsenz der deutschen Sprache im Mitteilungsblatt 1700, im Internet und in den sozialen Medien. Wir sehen die Lage unserer Stadt an der Sprachgrenze als Chance, welche noch mehr genutzt werden sollte. In diesem Sinne ist und bleibt die Zweisprachigkeit ein Wesensmerkmal unserer Stadt. Es ist uns auch durch vermehrte Präsenz in interkantonalen

Gremien wie der Hauptstadtregion Schweiz, aber auch den Kommissionen des Schweizerischen Städteverbands, gelungen, das Bild der Stadt Freiburg diesbezüglich wieder ins rechte Licht zu rücken.

Durant ces cinq années, le Conseil communal a œuvré dans un esprit d'équipe qui a été ressenti tant à l'interne qu'à l'externe, et je crois pouvoir dire que cet esprit a contribué à renforcer l'image de notre ville. Ceci n'est possible que lorsque l'on est capable de faire confiance à l'autre. Ce climat de confiance ne vient pas tout seul, il se construit, par exemple dans les relations que nous entretenons avec nos collègues des communes voisines, avec les représentants de l'Etat, mais aussi avec le personnel, avec la population et les représentants des médias. Qui dit confiance ne dit pas confiance aveugle, et on n'est pas à l'abri de déceptions, mais ce n'est certainement pas en affichant un climat de méfiance que nous pouvons progresser.

Dans ce sens, j'aimerais aussi vous remercier, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, pour les relations de confiance et pour l'esprit constructif dans lequel nous avons pu travailler ensemble durant ces cinq années, un esprit constructif qui caractérise le travail politique dans notre pays et, je l'espère, durant de nombreuses années encore.

Discussion générale

Rapport du groupe des Vert·e·s

Collaud Oliver (Vert·e·s). A l'heure du bilan de législature, le groupe des Vert·e·s tient à relever en premier lieu le rôle important qu'a joué le Conseil général pendant ces cinq années en définissant le Fribourg d'aujourd'hui et de demain. A travers des propositions, des postulats ou des amendements aux règlements qui nous étaient soumis, notre Conseil a été bien plus que la chambre d'enregistrement dont on nous qualifie parfois.

Accès facilité au référendum, congé paternité de 30 jours, mise à disposition d'abonnements de transports publics pour les élèves, les écolières et les écoliers, lutte contre le harcèlement de rue, prise en charge des contrôles dentaires, gratuité des devoirs surveillés et baisse d'impôt.

Peu importe que l'on partage le point de vue qui l'a emporté à l'issue de nos débats, nous devons saluer le fait que le Conseil général a été un moteur de changements significatifs, et souvent de progrès pour Fribourg, et ce malgré les maigres compétences que nous octroie la loi sur les communes, une loi vieille de 40 ans taillée sur mesure pour l'exercice du pouvoir par l'exécutif. L'exécutif dont nous examinons le bilan ce soir.

A ce propos, de l'avis du groupe des Vert·e·s, le titre de "bilan" est un peu usurpé. En effet, la notion de rétrospective critique est complètement absente et il faudrait plutôt parler de catalogue des mesures que d'un véritable bilan. Nous faisons écho ici au postulat n° 140 que nous avons déposé au mois de mai 2020 et qui demande la mise en place d'évaluations systématiques des politiques publiques en ville de Fribourg. Aujourd'hui, nous savons ce qui a été fait, mais ni si la cible est atteinte, ni si le rapport entre la somme investie et le résultat obtenu est adéquat, ni comment améliorer l'efficacité de la mesure. En 2021, on ne peut plus se contenter de gouverner selon la maxime: ce qui a été décidé est juste et bon. Dans ce sens, nous souhaitons que les outils d'évaluation pertinents soient mis en place dès l'entame de la prochaine législature. Il en va de la

bonne gouvernance de la commune.

Cela étant, nous comprenons tout à fait qu'un document aussi concis ne puisse que survoler les cinq années passées et tenons à relever l'exercice du résumé qui est fort bien réussi.

Contrairement à ce que l'on peut entendre en cette période de campagne, beaucoup de choses ont été réalisées depuis 2016. Le résultat n'est pas forcément palpable, mais parfois, ça vaut la peine de s'attarder sur le contenu et pas seulement sur le contenant. Le progrès ne se manifeste pas nécessairement dans la pierre, le béton, l'asphalte ou l'acier.

Dans ce contexte, même si les bandes cyclables ne sont toujours pas suffisamment déneigées en hiver, nous tenons à relever l'immense travail d'organisation et de changement de culture entrepris au sein de la Direction de l'Edilité qui est notamment dotée depuis 2017 d'un secteur dédié à la durabilité. Enfin! Cela étant, nous attendons toujours que les Messages qui nous sont présentés contiennent une véritable analyse sous l'angle du développement durable.

Le groupe des Vert-e-s tient également à saluer le développement de la mission du secteur de la Cohésion sociale. Nous attendons qu'il prenne plus d'importance dans la prochaine législature. Peut-être même qu'il sera appelé à devenir le Service de la cohésion et de l'action sociales, car voilà bien un domaine où la Ville est passive, peut-être même volontairement inactive. Nous l'avons déjà dit et nous le répéterons tant qu'il le faudra: la proportion de personnes qui ont droit – et il s'agit bien d'un droit – à des mesures de l'aide sociale et qui n'en bénéficient pas est croissante. Ces derniers mois, cette croissance est même alarmante. Alors que chaque semaine des gens font la queue pour pouvoir se nourrir, la Ville ne doit pas rester les bras croisés en attendant que l'on vienne sonner à la porte de l'aide sociale. La crise que nous traversons ne doit pas être un moment de contemplation de fin de législature, mais d'action déterminée dans la lutte contre la précarisation des personnes et des familles.

Un autre point où nous devons exprimer des regrets est celui de la lutte contre le réchauffement climatique et, plus spécialement, contre les émissions de carbone. Nous sommes aujourd'hui, et nous le sommes en fait depuis de nombreuses années, face à une urgence, l'urgence de préserver les conditions de viabilité sur Terre.

Ici aussi, face à une crise, nous regrettons l'absence d'une action déterminée et volontariste du Conseil communal. Si des mesures ont été prises ou planifiées en matière de mitigation des effets du changement climatique, nous attendons toujours des mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. L'échéance de 2045 et du point de non-retour n'est pas loin. Nous avons perdu de précieuses années. Plus nous attendrons pour entamer avec résolution la transition de la ville, plus les mesures seront perçues comme incisives et brutales. Nous sommes donc satisfaits que le bilan CO2 du territoire communal a été enfin établi, mais malheureusement en toute fin de législature. Sans cet outil, il est impossible de réaliser un plan climat conséquent.

Enfin, nous regrettons que la Ville n'ait pas fait plus, voire au moins quelque chose, pour sauver l'Agglomération de l'échafaud du Grand Conseil. Le problème de l'Agglomération n'a jamais été sa structure, sa forme institutionnelle ou ses tâches mais son périmètre complètement inadapté à sa mission. On a vraiment l'impression que l'Agglo a fait office de bouc émissaire, mais on ne sait même pas quel mal les députés ont voulu ainsi expié. Soit.

C'est avec ces remarques que le groupe des Vert-e-s prend acte du bilan de législature du Conseil communal.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). Comme cela a déjà été dit, c'est un exercice difficile, forcément réducteur, que de résumer en quelques lignes les cinq années d'engagement de notre exécutif. Si je devais cependant qualifier en une expression cette législature, je dirais qu'elle a initié une transition prometteuse. Un seuil a en effet été franchi, une vision a été construite: la commune de Fribourg est en train de devenir véritablement Ville de Fribourg, assumant pleinement la responsabilité de la double majorité. Les thèmes politiques qui ont dominé cette législature ont été dictés par la gauche: transition énergétique, changement climatique, accessibilité et végétalisation des espaces publics, qualité de vie, cohésion sociale, etc.

Transition énergétique d'abord. En 2016, la thématique de l'énergie se résumait, à peu de choses près, à la comptabilité des kWh des différents services et à une vague idée de réduction de la consommation, parce que ça coûte moins cher! Aujourd'hui, dans un contexte complexe marqué par le changement climatique et la sortie des énergies fossiles, les près de 40'000 habitant-e-s de notre ville peuvent être sereins. Des infrastructures d'énergies renouvelables vont être déployées, des subventions communales les soutiendront dans leurs efforts vers la transition, le parc immobilier sera assaini. Une politique énergétique, sans laquelle parler de ville n'a aucun sens, est en marche, tout comme elle est en marche également vers le label Cité de l'énergie Gold. Ce résultat doit être apprécié à sa juste valeur.

Transition vers une ville verte ensuite. Le PAL révisé durant cette législature détermine le développement urbain des prochaines années. Il sera vert et humainement dimensionné. De nombreuses places de jeux ont été rénovées, particulièrement dans le quartier du Schoenberg où le retard était criant. Des écoles ont été agrandies. Les grands projets urbains sont murs, et n'en déplaise aux contempteurs des études, études dont le but est de pouvoir justifier rationnellement une décision (moins de choses à demander à des représentants politiques), n'en déplaise donc à celles et ceux qui préfèrent agir sans réfléchir avec les deniers publics, ces grands projets ont été pensés de manière cohérente et transversale avec les politiques environnementale, énergétique et de mobilité. Le programme "Nature en ville" a redonné une chance à la biodiversité, pour la nature et pour la population. On constate encore çà et là les bouffées de chaleur de quelques représentant-e-s bourgeois-es lorsqu'il s'agit de supprimer une place de stationnement, reliquat d'une époque désormais révolue où ce petit cadre blanc peint à même le sol avait le statut d'icône et y garer sa voiture celui de rituel du même genre. Cette législature a vu l'avènement d'une réelle politique environnementale comprenant entre autres la gestion des déchets, des sites pollués, du bruit et de la lumière.

Transition vers une Ville employeur moderne. La révision du règlement du personnel ne figure pas explicitement dans le document du bilan. Cette révision le mériterait cependant amplement. Car la Ville est aussi l'employeur de plus de 600 personnes dont le quotidien professionnel est maintenant plus facilement conciliable avec leur vie familiale et personnelle. De nouveaux congés, des horaires plus flexibles, un système de rémunération transparent et des fonctions harmonisées entre les différents services ont été introduits.

Transition vers une ville attractive qui peut s'appuyer sur des finances saines et une politique forte

d'investissements. La mise en zone touristique de certaines zones historiques, avec une extension des heures d'ouverture des commerces, relève d'une vision cohérente et d'une attractivité qui se veulent bien davantage que simplement économique.

Transition vers une ville ouverte. Ouverte à sa population, qui a été invitée à participer à la réflexion autour des projets urbains. Cette volonté de notre Conseil communal d'intégrer les habitant-e-s, et surtout le traitement dialogué des oppositions, a pu générer parfois un temps plus long, ce qui a amené des critiques. Le groupe socialiste l'assume et soutient le Conseil communal dans sa politique de proximité. Ce que certain-e-s qualifient trop hâtivement de "retard inadmissible", nous l'appelons le coût de la participation citoyenne et du dialogue. Une ville ouverte à toutes et tous, c'est aussi la ligne voulue par la politique de cohésion sociale qui donne un ancrage institutionnel à la solidarité et à l'accueil. Il n'y a de véritable qualité de vie que dans le vivre ensemble. Une ville ouverte finalement sur l'avenir, qui est celui d'un centre cantonal fort, avec le projet de fusion pour lequel notre Conseil communal s'est engagé sans failles.

Autant de thèmes de signification et d'importance collectives en effet dictés par la double majorité de gauche. Le rôle des partis bourgeois, visiblement débordés et en panne d'idées, s'étant borné à inscrire quelques notes de bas de page au chapitre de la législature finissante.

Chers/ères collègues, vous l'avez compris, le groupe socialiste est très satisfait de ce bilan. La plupart des politiques déployées ces cinq dernières années l'ont été de manière cohérente et inspirées par la vision d'une ville durable, véritablement urbaine et ouverte. Si les questions de durabilité y ont occupé une place importante, cette législature s'achève sur fond de pandémie et de toute la vulnérabilité sociale, souvent cachée ... (*on entend la clochette retentir dans la salle*), ... que le virus aura mis à jour. Et c'est sur ce même fond que se lève la prochaine législature. Il faudra prendre soin des plus vulnérables: jeunes adultes, familles monoparentales, personnes sans formation professionnelle reconnue, ou encore travailleurs indépendants. Si à bien des égards, la présente législature a été dominée par la construction d'une politique de la durabilité, l'enjeu de la prochaine sera certainement la politique sociale. Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes et le maintien, même le renforcement des services à la population. Le groupe socialiste et ses deux ou trois représentants dans le prochain Conseil communal s'y engageront avec une conviction à la hauteur de l'enjeu, soyez-en certains. Merci pour votre attention et désolé pour le dépassement du temps de parole.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Tirer le bilan d'une législature est un exercice particulièrement délicat, a fortiori lorsque l'on se trouve à moins de deux semaines des élections. Il est ainsi à craindre que d'un côté, les partis "gouvernementaux" ne soient tentés de tresser des lauriers à leurs représentants tandis que, d'autre part, les autres partis et ceux de la minorité, ne se livrent à un procès à charge. La "laudatio" que nous venons d'entendre de la part du représentant du groupe socialiste, qui d'ailleurs a explicitement fait référence aux élections et fait sa petite campagne, est assez révélatrice à cet égard. Alors, plutôt que d'entrer dans ce petit jeu politique, le groupe UDC préfère mener une analyse aussi objective et aussi constructive que possible.

Ainsi, dans un état d'esprit positif, je relève tout d'abord que notre groupe a, aussi, quelques raisons de se réjouir. Se réjouir tout d'abord de voir que la ville continue à rattraper, son important retard en matière d'infrastructures scolaires, avec notamment l'inauguration du nouveau bâtiment de la

Vignettaz. Se réjouir également que la Commune ait, enfin, compris la nécessité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, comme elle le fera aux Neigles et à la Villa Thérèse. Finalement, nous nous réjouissons aussi que le Conseil communal et le Conseil général aient accepté la proposition raisonnable des groupes UDC, PLR et PDC de baisser le coefficient communal de l'impôt et, ainsi, de réparer, partiellement, l'erreur historique qui avait été faite dans la législature précédente en augmentant, sans raison, l'impôt communal.

Voilà pour les éléments qui nous réjouissent. Il y a beaucoup d'autres points sur lesquels nous aurions voulu nous réjouir.

Nous aurions voulu nous réjouir de la qualité architecturale de la nouvelle piscine couverte que la population de la ville et de toute la région attend depuis de nombreuses années, de son excellente desserte en transports publics, de l'excellente qualité de l'eau et de l'accueil chaleureux offert aux nageurs. Nous aurions voulu nous en réjouir, mais voilà, comme on peut le lire à la page 10 du bilan de législature, on en est encore au stade de vagues études quant à un toujours hypothétique projet aux Abattoirs, pour lequel on en est encore au stade de la réalisation d'une étude ou d'une analyse pour savoir s'il faut faire une piscine de 25 ou 50 mètres. Bref, ça n'est pas demain la veille que les nageurs pourront faire des longueurs dans les lignes d'eau de la nouvelle piscine et le mot "longueur" risque plutôt de continuer à faire référence à la durée de l'attente de la population.

Nous aurions voulu nous réjouir d'une excellente gestion des finances publiques, avec une maîtrise de la croissance des charges, une utilisation raisonnable de l'argent du contribuable, une maîtrise de la croissance des effectifs du personnel, en bref, d'une gestion que la revue PME Magazine n'aurait pas à qualifier de "médiocre". Nous aurions voulu nous en réjouir, mais voilà, on continue à considérer que l'argent du contribuable ne coûte rien et qu'il peut donc être dépensé sans compter. Une consolation toutefois, la présentation des comptes selon les nouvelles normes MCH2 devraient au moins contraindre le Conseil communal à présenter des états financiers reflétant la situation financière réelle de la Ville, plutôt que de lisser les résultats par un habile jeu de provisions.

Wir hätten uns gerne auf die Eröffnung von zweisprachigen Klassen in den Primarschulen der Stadt Freiburg gefreut, so dass die Freiburger Schüler eine Chance haben, die Partnersprache besser zu sprechen als ich.

Nous aurions voulu nous en réjouir, mais voilà, malgré deux membres sur cinq de langue maternelle allemande, le Conseil communal n'a toujours pas su mettre en œuvre une vraie politique du bilinguisme qui permette à Fribourg de tirer profit de cette richesse. Ainsi, même pour une chose aussi simple que la réalisation d'un logo bilingue, le dossier n'a pas encore avancé d'un iota depuis le postulat déposé en mai 2017 par des représentants de tous les groupes, dont votre serviteur. Et ne parlons pas de la reconnaissance de l'allemand comme seconde langue officielle. De même, la commission permanente du bilinguisme, que le Conseil communal avait annoncée pour fin 2018 dans sa réponse au postulat précité, n'a toujours pas vu le jour à ma connaissance.

Nous aurions voulu nous réjouir d'une politique de mobilité équilibrée, qui prenne en considération les besoins de la population, des restaurants et des autres commerces. Nous aurions voulu nous réjouir que le Conseil communal comprenne, enfin, que dans chaque voiture, il y a une ou plusieurs personnes qui ont de bonnes raisons de venir en ville, ou d'en sortir, notamment des personnes qui viennent donner du travail aux entreprises, commerçants et restaurateurs de la ville et qui, par conséquent, contribuent à faire de Fribourg une ville vivante. Que le Conseil communal comprenne

également qu'en créant des bouchons, ce sont également les transports publics qui sont bloqués. Nous aurions voulu nous en réjouir, mais voilà, le Conseil communal persiste dans sa volonté de sauter sur chaque occasion pour supprimer quelques places de parc, comme ce fut le cas il y a quelques semaines ... *(on entend la clochette retentir dans la salle)* ... avec le projet de revitalisation de la Sarine, ou encore hier soir avec la requalification du Bourg.

Il y aurait encore certainement beaucoup à dire, mais je ne voudrais pas abuser de votre patience et je m'arrêterai donc là, sur ce bilan de législature qui laisse clairement notre groupe sur sa faim. Ces considérations étant faites, le groupe UDC prend acte du bilan de législature 2016-2021 du Conseil communal.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Murith Simon (PDC/PVL). Effectivement, tout le monde l'a rappelé, c'est un exercice difficile de prendre position objectivement sur un rapport de législature en période électorale et le représentant du groupe socialiste nous en a donné la preuve.

Exercice qui malheureusement commence pour le groupe PDC/PVL avec le même constat qu'en 2016 et avec le même constat que celui du groupe des Vert-e-s. Pour prendre position sur un bilan de législature, encore faudrait-il qu'il y ait un bilan. Tel n'est pas le cas, selon nous, du document qui nous est soumis et qui ressemble plus à un CV des membres du Conseil communal sur cinq ans. Ce document devrait s'adresser aux habitants qui vivent en ville et encore plus à ceux qui voudraient y venir, aux entreprises qui sont installées en ville et encore plus à celles qui voudraient y venir, mais qui attendent toutes et tous de savoir d'où notre ville vient, où elle en est et surtout où elle va, qui attendent des objectifs clairs, un état des lieux chiffré, des comparatifs entre les objectifs et les réalisations effectives, des perspectives pour l'avenir, qui attendent aussi un certain recul avec le constat des succès entrepris – certes, il y en a – mais aussi des échecs qui sont, eux, passés sous silence et d'une réflexion critique nécessaire pour améliorer la gestion de notre commune. La commune a les moyens et les compétences pour faire plus et nous espérons que les remarques qui précèdent ne tombent pas dans l'oreille de sourds.

Sur le contenu, notre groupe tient en préambule à saluer le travail de qualité fourni au quotidien par l'administration et son personnel, en particulier durant la période covid-19. Nous sommes d'avis que cette crise a été bien gérée par le Conseil communal qui a su allouer intelligemment les moyens et les forces qui sont siens, notamment dans le domaine de la culture.

Plutôt que de revenir sur les points positifs qui ont été rappelés, notre groupe souhaite faire part de ses préoccupations et inquiétudes pour tenter précisément de remédier aux lacunes de forme précédemment citées.

En matière d'aménagement d'abord, il y a certes eu des réalisations, nous ne le contestons pas. Cependant, il nous manque ces projets d'envergure qui avaient été promis, ces réaménagements de places de rues qui sont nécessaires pour redonner vie aux quartiers et à leurs acteurs. L'avenue de la Gare en particulier n'a pas beaucoup bougé, alors que son réaménagement figurait déjà au bilan de la précédente législature. Un constat d'échec que le crédit accepté hier soir pour la requalification du Bourg ne parvient pas à masquer. D'autres projets sont simplement tombés dans les oubliettes, comme les Grand-Places. Il a souvent été dit que ces retards étaient dus aux oppositions, mais il a aussi été dit à plusieurs reprises pendant nos débats que l'absence de PAL empêchait d'avancer dans

certaines projets, notamment celui de la piscine. Et contrairement à ce qui a été dit précédemment, non le PAL n'a pas été adopté. Nous regrettons amèrement, au vu des cinq ans écoulés, que la Commune n'ait pas réussi à transmettre le dossier pour approbation à la DAEC, alors que, pour rappel, il avait déjà été transmis en 2014 au SeCA pour un examen préalable. Ce sont succédées les mises à l'enquête successives, une dernière encore en automne 2020. Elle a certes apporté des éléments nouveaux bienvenus, on pense notamment à l'indice vert mais elle a aussi constitué un nouveau, énième, changement de direction sur d'autres éléments, notamment en termes de densification. En 2016, le groupe socialiste parlait d'un travail décisif. Aujourd'hui, nous avons l'impression de faire retomber nous-même la pierre que nous portons. Arrêtons donc de tergiverser. Notre groupe regrette que l'économie, le tourisme et la culture, soient absents du PAL et, par extension, des réflexions de la Commune sur ces aspects essentiels en termes de planification.

Je parlais d'objectivité en préambule et tout n'est bien sûr pas noir. Le groupe PDC/PVL salue la création du nouveau secteur de développement urbain ainsi que des commissions de développement durable et d'énergie qui ont déjà de beaux résultats à leur actif. Nous soutiendrons les mesures qui seront destinées et décidées par la Ville pour accélérer la cadence en matière de lutte contre le réchauffement climatique avec notamment en ligne de mire une politique de lutte contre les îlots de chaleur.

Qui dit aménagement parle aussi de mobilité. Malheureusement, j'ai presque envie de dire que même si chacun a sa vision de la mobilité à Fribourg, personne n'en a vraisemblablement la solution. Et cela sera plus sous forme de constat que le groupe PDC/PVL prendra position, un constat selon lequel le report modal peine sérieusement à se faire sentir, selon lequel l'espace public n'est pas libéré puisque la plupart du temps les suppressions de places de stationnement bénéficient uniquement à des bandes cyclables ou à des arceaux, selon lequel la sécurité des usagers n'est pas encore suffisante. En définitive, un manque de vision globale, coordonnée et équilibrée, et plutôt des mesures destinées à soigner des statistiques.

En matière d'administration, le groupe PDC/PVL est d'avis que la Commune manque un peu d'ambition et rate le virage numérique. Les nouvelles technologies ne sont pas la panacée mais constituent tout de même un moyen efficace pour les collectivités publiques de gérer certains domaines, notamment la mobilité, la gestion des déchets, l'éclairage, la consommation énergétique des bâtiments.

Pour finir rapidement en beauté, parlons finances. Les mesures internes ont été prises, nous les saluons. En revanche, nous avons été les témoins d'une mauvaise gestion, qu'on le veuille ou non, et lors de la prochaine législature nous serons témoins de ces effets. A nouveau une citation du dernier bilan: se trouvant dans une situation financière délicate, il est inimaginable que le Conseil communal n'analyse pas de manière approfondie les priorités en ce qui concerne les dépenses. (*On entend la clochette retentir dans la salle*). Je cite le groupe socialiste, faites ce que je dis, pas ce que je fais. Oui, l'augmentation d'impôt n'a servi que très partiellement à réaliser les projets et malgré la baisse obtenue, nous nous dirigeons bien plus vers une augmentation toujours démesurée des charges, de l'endettement, et à terme de l'impôt. Nous lutterons contre une telle augmentation.

Rapport du groupe libéral-radical

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Zu der vom Gemeinderat präsentierten Bilanz der Legislaturperiode 2016-2021 nimmt unsere Fraktion Die FDP-Die Liberalen wie folgt Stellung:

- Wir begrüßen es, dass der Gemeinderat die Schulinfrastruktur weiter ausgebaut und renoviert und die familienergänzende Betreuung (auch während der Ferien) gezielt vorangetrieben und deren Kapazität um fast 70% erhöht hat.
- Wir begrüßen es, dass mit der Fusion der Stadtbibliothek, der Deutschen Bibliothek und der Ludothek ein wichtiges kulturelles Projekt realisiert werden konnte.
- Wir begrüßen die Bemühungen des Gemeinderats, den Bedürfnissen und Interessen der deutschsprachigen Bevölkerung besser Rechnung zu tragen und die Kommunikation systematisch auf Deutsch und auf Französisch voranzutreiben.

Trotz diesen hier positiv hervorgehobenen Punkten ist die Bilanz der vergangenen Legislatur nach unserer Beurteilung jedoch klar durchzogen.

On nous avait promis une législature des "réalisations". Il y a lieu de constater que la Commune n'a pas su sortir de la dynamique des "crédits d'étude" que l'on avait déjà constaté durant la législature 2011-2016.

Où en sont, par exemple l'étude sur les terrains de football en Basse-Ville? Le rapport final du bureau CRBE concernant une politique foncière active et l'étude en cours sur la situation du logement en ville? Ou encore l'enquête sur les habitudes de parcage dans le quartier du Bourg par le Réseau Vielle-Ville?

Dans le chapitre "Développement", la requalification de la place de la Gare et des alentours n'est pas mentionnée. Les autres postes mentionnés dans ce chapitre se trouvent à divers stades de planification. Le projet d'une nouvelle piscine aux Abattoirs n'a pas avancé comme souhaité par les Conseillers généraux et la population.

Le groupe libéral-radical constate avec regret une politique de mobilité discriminatoire. Pendant la législature 2016-2021, la politique de mobilité a continué à se résumer à des mesures sans coordination et sans aucune concertation avec les habitants et commerçants. Nous pensons par exemple à la suppression des places de stationnement devant l'école de la Neuveville et à la rue de Zaehringen. La mobilité a été forcée à outrance en faveur du vélo au détriment d'une politique globale de la circulation.

Dans le chapitre "cohésion sociale", nous nous interrogeons sur le peu de succès de l'ouverture des commerces le dimanche en zone touristique. Or, c'est une condition liée à la valorisation de la Vielle-Ville prônée par le Conseil communal.

En matière de loisirs, le bilan de législature ne contient rien sur la vie nocturne.

Dans le dernier chapitre "formation et économie", le groupe libéral-radical constate en ce qui concerne l'Université et les Hautes écoles une absence de vision pour l'économie.

On mentionne la bonne collaboration avec l'Uni et les Hautes écoles, mais on oublie totalement le facteur économique et le fait que les étudiants souhaitent se divertir la nuit. La présence de 10'000 étudiants à Fribourg n'est pas seulement une source d'enrichissement social, mais ce sont aussi des facteurs économiques et culturels que la Ville ne peut pas négliger respectivement qu'elle doit

promouvoir.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je suis le dernier à parler. Je suis aussi le dernier de la majorité de gauche à parler. Cela m'est assez difficile car beaucoup de choses ont déjà été dites.

Je retiendrai d'abord la qualité de ce rapport. Au sujet de sa forme, je dirais qu'il est bien présenté, il est soigné avec des illustrations. Le contenu nous offre un vaste panorama qui donne effectivement l'essentiel des informations utiles. J'ai apprécié aussi, et cela n'a pas encore été cité, cela m'étonne, la référence directe aux ODD (objectifs de développement durable) et je pense que cela est extrêmement important que la Ville se soit aussi mobilisée dans ce sens-là et ça, je l'apprécie. Contrairement à M. S. Murith, je pense que c'est précisément un excellent outil de communication pour les nouveaux habitants, pour les entreprises qui seraient intéressées à venir à Fribourg ou pour la population en général. Je pense que là, l'objectif est tout à fait atteint. Par contre, le titre est effectivement un peu surfait et cela a déjà été dit parce qu'il ne s'agit en rien d'un bilan. Un bilan voudrait quand même que l'on analyse systématiquement les objectifs et les buts atteints ou pas, les raisons pour lesquelles ces buts ont été atteints ou pas atteints précisément. A mon avis, c'est un outil qui est clairement insuffisant pour le Conseil général. Le titre ne devrait pas être "Bilan", mais plutôt "Panorama de législation".

Enfin, c'est un exercice de style qui veut ça, le ton global d'autosatisfaction est évidemment bienvenu et tout à fait sympathique. Cependant, je crois qu'il ne peut pas y avoir d'autosatisfaction sans un minimum d'autocritique aussi. Cela manque un peu trop dans ce rapport. Il n'y a vraiment pas d'analyse sur les échecs et les choses qui n'ont pas marché et surtout les raisons pour lesquelles cela n'a pas marché. Cette discussion avait en plus déjà eu lieu à plusieurs reprises, notamment lors de la présentation des rapports de gestion: nous avons déjà fait à plusieurs reprises ce genre de remarques. Il serait donc assez bon que le Conseil communal, pour la prochaine législature, en prenne bonne note et fasse l'exercice d'un véritable bilan, certes plus exigeant et sans doute plus difficile. Ce bilan présenterait l'ensemble des objectifs, atteints ou pas atteints, et permettrait de faire une analyse et peut-être d'être un outil utile pour la gestion de la Commune lors de la prochaine législature.

Rugo Claudio (PA). Le Conseil communal, ou plutôt Monsieur ... je viens d'entendre que les critiques n'ont pas été formulées, peut-être en voici quelques-unes. On dirait que mon préopinant a guigné sur mes feuilles parce qu'il y aura quelques critiques. Je vais commencer par la première: le Conseil communal a lancé une étude sur le harcèlement en ville de Fribourg. En tant que Président du Parti des Artistes, c'est à deux reprises que l'on a appelé la Police cantonale; une fois pour faire une fouille au corps, et la deuxième fois pour me suivre ...

La Présidente. M. C. Rugo, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). J'ai le droit de parole. Ils auront le droit de répondre ...

La Présidente. Il n'y a pas de lien avec le harcèlement de rue et encore moins avec le bilan de législation.

Rugo Claudio (PA). Bien sûr, puisque cela s'est passé durant cette législature. Je continue. Il s'agissait d'un suivi par la Police cantonale pour me rendre à une séance du Conseil général. C'est important, il faut le souligner. Alors à sa faveur, le Conseil communal a suivi les recommandations concernant le postulat des centres de loisirs et a modifié sa politique. C'était suite à une présentation en Basse-Ville, du CAS de la Basse-Ville, où il manquait en fait des fonds de roulement. Il y avait eu 5 millions de francs investis pour la bâtisse mais il manquait des fonds de roulement et le CAS demandait à ce que les parents fassent du bénévolat. C'était sur ce constat que j'avais lancé un postulat – et j'ai été suivi, je remercie le Conseil communal – pour le centre de quartier de Pérolles. J'aurais aimé que le centre de Beaumont se réalise aussi. On était presque à bout touchant, j'espère que l'année prochaine cela se fera.

Troisièmement, la fin des rentes à vie a été demandée par le Parti des Artistes, puis reprise au niveau du Grand Conseil. Malheureusement j'ai lu, encore cette semaine, que le Grand Conseil voulait monter les salaires de 256'000 francs à plus de 280'000 francs. Ce n'est pas le but du Parti des Artistes d'augmenter les salaires des Conseillers d'état, ni ceux du Conseil communal, qui sont largement au-dessus de la moyenne. Et justement, on nous avait promis de faire un compte rendu, et bien il n'a pas été fait, hier soir ou ... il n'a pas été rendu à temps, et la Ville de Fribourg, par là même, a perdu 205'000 francs, simplement pour un petit retard. C'est 41'000 francs fois cinq, c'est tout simple. C'est lors de la prochaine législature que l'on pourra appliquer les nouvelles règles.

J'arrive au point quatre, soit les multiples prolongations que le Conseil communal a demandées dans l'affaire Rugo contre Ville de Fribourg. C'est une affaire privée mais ça a terni les relations ...

La Présidente. M. C. Rugo, c'est une affaire privée qui sera jugée devant les Tribunaux et pas ici en séance. Ceci n'a rien à faire dans cette séance.

Rugo Claudio (PA). Non, c'est un constat. C'est factuel, cinq ans pour ... [La Présidente coupe le micro de M. C. Rugo].

La Présidente. M. C. Rugo, cela n'a rien à faire dans cette séance. M. C. Rugo, selon l'article 74 alinéa 3 du RCG vous blessez les convenances. Je vous ai averti par e-mail, par courrier postal, à maintes reprises durant ces séances, mais vous ne suivez pas ça. Votre liberté d'expression n'a jamais été bafouée, vous avez toujours l'occasion de dire ce que vous souhaitez dans les divers, et comme l'a répété le Tribunal Cantonal, mes interventions sont parfaitement justifiées et votre comportement est indiscipliné. Alors étant donné que vous n'avez toujours pas compris, que votre comportement trouble toujours l'ordre des débats et que vous manquez ainsi de respect à tous les membres de cette Assemblée, je vous demande de quitter la salle.

[Dans la salle, hors micro, on entend M. C. Rugo demander la réunion du Bureau].

(20.24 heures) Je suspends la séance jusqu'à ce que M. C. Rugo ait quitté la salle.

La Présidente. (20.26 heures) M. C. Rugo, je vous demande de quitter la salle, s'il vous plaît. Faites-le avec dignité par vous-même.

(20.28 heures) Je réunis le Bureau étant donné que M. C. Rugo le demande.

Réunion du Bureau

(20.34 heures) M. C. Rugo, j'ai donc réuni le Bureau, comme vous l'avez demandé. Je vous répète quand même que selon l'article 74, dignité des débats et maintien de l'ordre, de notre RCG, il est expliqué à l'alinéa 3, que s'il continue à troubler l'ordre, le ou la Président-e lui fait quitter la salle. Cela relevait donc de mon propre droit, de mon propre choix. J'ai réuni le Bureau et à l'unanimité des membres du Bureau, il a été décidé que vous deviez quitter la salle pour les raisons que j'ai évoquées. Je ne vous ai en effet pas averti ce soir, mais nous sommes en plus dans une séance de relevée, je vous ai suffisamment averti hier et suffisamment durant déjà une année entière. Merci M. C. Rugo.

(20.37 heures) M. C. Rugo, s'il vous plaît, veuillez remettre votre masque et quitter la salle.

(20.38 heures) [M. M. Page intervient auprès M. C. Rugo, hors micro, pour lui exiger de "dégager"].

(20.39 heures) M. C. Rugo, s'il vous plaît, vous avez demandé que je réunisse le Bureau et que vous accepteriez de quitter la salle si le Bureau en décidait ainsi. Cela a été fait. L'unanimité des membres du Bureau a soutenu ma décision et désire que vous quittiez la salle. S'il vous plaît, M. Rugo!

[M. C. Rugo, hors micro, demande à ce que ce soit l'huissier qui le sorte sur ordre de la Présidente].

(20.40 heures) M. C. Rugo, ne me parlez pas vous de règles, s'il vous plaît. Alors je demande au huissier de sortir M. C. Rugo s'il ne le fait pas par ses propres moyens. Merci M. l'huissier.

(20.41 heures) La séance peut reprendre au point 7 de l'ordre du jour.

Steiert Thierry, Syndic. Je n'ai pas de longs commentaires à faire. J'ai une seule remarque pour rebondir sur une allégation faite par M. O. Collaud concernant les débats au Grand Conseil et la loi sur les agglomérations. Vous avez parlé d'échafaud. J'aimerais juste confirmer que, personnellement, je me suis également engagé en faveur de cette modification légale, qui est à tort qualifiée par certains comme une attaque contre l'Agglomération. Je souhaite juste rappeler une chose, vous-même m'avez dit, M. O. Collaud, qu'un des grands défauts de cette Agglomération, c'était le périmètre qui était insuffisant. Tout le monde est d'accord là-dessus. Tout le monde est aussi d'accord sur le fait que pour pouvoir passer de nouveaux projets d'agglomération devant les instances fédérales et obtenir l'aide du fonds d'infrastructures pour cofinancer nos investissements d'agglomération, il faudra que ce périmètre soit bien plus large que ça. Or, avec la structure telle qu'elle se présente aujourd'hui, l'Agglomération ne peut pas, tout simplement objectivement pas, élargir son périmètre. Un des seuls moyens est effectivement d'alléger quelque peu cette structure, qui a certainement fait ses preuves et qui était justifiée au moment de sa création. Aujourd'hui, elle ne l'est plus, elle est trop lourde. De plus, je rappelle que sur la quarantaine d'agglomérations que nous connaissons dans notre pays, et qui vont toutes chercher de l'argent à la Confédération, parfois avec bien plus de succès encore que la nôtre, elles sont toutes constituées soit en associations intercommunales, soit dans des structures qui sont encore moins institutionnalisées, parce que ce sont les cantons qui prennent leur responsabilité. Je voulais juste préciser ceci par rapport à nos relations avec l'Agglomération.

Le Conseil général prend ainsi acte du bilan de législature 2016-2021 du Conseil communal.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 33 de MM. Simon Zurich, Matthieu Loup et Christoph Allenspach (PS) lui demandant de présenter un rapport sur la politique communale actuelle et future du logement

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Avec la révision totale du plan d'aménagement local, la Ville se dote d'un outil mettant en valeur son patrimoine. Parallèlement, pour répondre aux enjeux d'une production urbaine durable et comme annoncé dans son programme de législature, le Conseil communal met sur pied une action publique, soit une politique foncière active permettant des actions foncières, une politique du logement et un développement économique coordonnés.

Le processus de production urbaine est engendré par la confrontation d'une offre et d'une demande, selon l'approche systémique illustrée dans le rapport. Or ce système n'est jamais en situation d'équilibre parfait. Il en résulte des effets positifs et négatifs sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

C'est notamment dans ce contexte que l'action publique peut se justifier pour combler les manques. La collectivité doit pouvoir influencer l'ensemble du système, tant du côté de l'offre (par sa politique d'aménagement) que de celui de la demande (habitants, entreprises et promoteurs).

Par exemple, dans le cas d'une ville comme Fribourg, on constate que du côté de l'offre, l'aménagement est avant tout déterminé par son PAL. La réglementation définit l'affectation et les normes constructives pour la construction de logements. Du côté de la demande, la Commune, en sa qualité de pouvoir public, doit gérer au mieux les besoins et attentes de ses habitants et entreprises mais est également elle-même demanderesse pour ses propres activités.

Une condition de base pour agir sur la production urbaine est une politique foncière active. La Ville de Fribourg a lancé ce processus dont les trois piliers sont la politique du logement, le développement économique et l'action foncière. Elle est décrite dans la réponse au postulat.

Les postulants s'intéressent tout particulièrement aux questions de logement. Le Conseil communal vous présente dans sa réponse sa vision et les prérequis à développer pour instaurer une politique de logement digne de ce nom. Il y intègre également la notion de l'habitat et jette ainsi aussi son regard sur les conditions d'environnement du logement.

En se basant sur les données de l'Observatoire du logement, le Service urbanisme et architecture (UA) a défini trois étapes pour sa politique de logement, à savoir:

- Etape 1: un état des lieux et une élaboration des objectifs de la politique l'habitat et du logement.
- Etape 2: l'élaboration de stratégies et de mesures de mise en œuvre. Durant cette étape, il reste à examiner comment les règles pourraient être prévues pour répondre à d'éventuels besoins en logements à prix abordables et des logements d'utilité publique. Plusieurs options

seront à approfondir dont deux sont mentionnées dans cette réponse:

- un règlement de portée générale, édicté par le pouvoir législatif communal après une procédure législative ordinaire, ou
- une inscription dans le règlement communal d'urbanisme (RCU) des mesures incitatives en faveur de la construction du logement.

- Etape 3: la mise en place de mesures d'accompagnement
50'000 francs sont au budget de fonctionnement du Service UA pour 2021 pour financer l'étape 1. Concernant la dotation en personnel, le Service UA s'est restructuré en se dotant d'un Secteur développement urbain. Cette mise en place de la politique de l'habitat et du logement ne se réalisera pourtant pas sans des moyens supplémentaires financiers et/ou humains.

Zurich Simon (PS). Nous accueillons le rapport en réponse au postulat n° 33, comme l'on dit en allemand, mit einem weinenden und einem lachenden Auge. Une bonne partie des larmes sont dues au retard conséquent. Ce rapport aura quand même pris trois ans.

Mais commençons par les aspects les plus réjouissants:

- Le Conseil communal ne ferme aucune porte et garde toutes les options ouvertes, tant sur la forme que sur le fond.
- Sur la forme, nous saluons le fait que le Conseil communal soit ouvert à étudier aussi bien un règlement de portée générale, tel que l'esquisse la proposition n° 29, qu'une modification du règlement d'urbanisme.
- Sur le fond, il est important pour nous que le Conseil communal prévoie un faisceau d'outils, pour agir de façon complémentaire sur les différents facteurs qui influencent le logement et l'habitat.
- Le lien qui est fait avec la politique foncière est très intéressant et pertinent. Nous regrettons toutefois que le rapport ne présente que peu de nouveautés par rapport au projet de Message sur la politique foncière active qui avait été présenté à la Commission de l'édilité et à la Commission financière, mais ce lien explique peut-être le retard avec lequel le rapport nous a été transmis.
- Finalement, nous saluons le fait que le Conseil communal entende baser sa politique sur les besoins de la population. C'est une évidence peut-être, mais c'est essentiel de comprendre, quartier par quartier, de quoi les habitant-e-s de la ville ont besoin pour pouvoir arrêter de laisser construire des barres de trois pièces et demie.

En ce qui concerne les points négatifs, ils restent nombreux:

- En matière de taux de vacance, la partie analytique du rapport ne fait aucune différenciation selon le type de logement. Le rapport cite indifféremment un taux de vacance de 3.5% en ville de Fribourg, alors que le taux de vacance des logements de 4 pièces est à 1.39%, en dessous du seuil de pénurie, et qu'il n'existe aucun chiffre pour les logements plus grands, car il y en a si peu.
- De manière générale, le rapport ne fait pas d'analyse de la situation en matière de logement. C'est pourtant ce que demandait le postulat n° 33 à son point 2: "évaluation du marché du

logement en Ville de Fribourg". Le rapport se borne à annoncer un état des lieux comme première étape de la planification territoriale. C'est bien, mais ça fait trois ans que nous attendons cela. Les auteurs du rapport semblent d'ailleurs en être conscients, puisqu'ils reposent les questions que nous posons déjà dans le postulat il y a quatre ans, sans pour autant y avoir répondu dans l'intervalle.

- Si nous apprécions le fait que le Conseil communal garde toutes les options ouvertes en matière d'outils. Nous regrettons le fait qu'il ait conservé dans son rapport des propositions dont l'inefficacité a été démontrée dans d'autres villes, comme les aides au loyer, qui n'ont aucun effet sur les loyers effectifs et qui représentent un mauvais investissement de l'argent de la collectivité publique, car elles subventionnent indirectement les loyers surévalués.

En guise de conclusion, nous invitons le Conseil communal à réaliser dans les meilleurs délais les étapes prévues et à tenir compte des remarques précédentes. Le retard pris pour ce premier concept ne doit pas se faire au détriment des habitant-e-s de la ville qui cherchent un logement adéquat et abordable.

Le postulat n° 33 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 de Mme et MM. Julien Vuilleumier (Vert-e-s), Simon Murith (PDC/PVL), Claudio Rugo (PA), Marc Vonlanthen (PS), David Krienbühl (PLR) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant de définir une politique communale de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le réchauffement global a aujourd'hui atteint +1°C par rapport à la période 1850 - 1900. Aujourd'hui, la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit permettre de limiter le réchauffement climatique moyen à un maximum de 1.5°C à l'horizon 2100. Cet objectif est atteignable à condition que des mesures drastiques soient prises sans tarder. Confédération, cantons et communes sont appelés à développer des stratégies et actions pour une atténuation, visant la baisse des émissions de gaz à effet de serre et par une adaptation à la situation par des décisions ou comportements résolus.

Dans le cadre du développement d'un plan climat, la Ville de Fribourg a fait son bilan CO₂ territorial englobant toutes activités sur son territoire, tant privées que publiques.

Comme vous avez pu constater dans la réponse, des émissions ont été divisées en trois catégories (scopes). Les résultats pour ces trois scopes sont présentés et amènent à des actions et des engagements notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mais la Ville a également commencé à devenir active dans le domaine de l'adaptation au changement climatique avec des mesures pour renforcer la nature en ville, combattre les îlots de chaleur et des mesures pour gérer le risque de dangers naturels.

Tous ces efforts entrepris durant cette législature ont été récompensés lors de la labellisation Cité de l'énergie 2020. La Ville se voit honorée du meilleur score enregistré au cours des six audits qu'elle a passés.

Au cours des trois dernières années, le sujet du climat a été omniprésent dans les réflexions sectorielles de la Ville de Fribourg, tant sous l'aspect énergie, mobilité, nature et urbanisme. L'importance croissante de ce thème mène aujourd'hui la Ville à songer au traitement centralisé de cette thématique. Dans ce but, une ligne spécifique a été inscrite au budget d'investissement 2021. Il s'agira de lancer un projet dans le but d'aboutir à un plan climat communal cohérent, transversal et basé sur des indicateurs pertinents.

Vuilleumier Julien (Vert-e-s). Je tiens, au nom des postulants, à remercier Mme la Directrice de l'Edilité, ainsi que ses Services, pour l'établissement de ce rapport.

Nous sommes satisfaits par ce que ce rapport représente. Il représente la reconnaissance de l'urgence climatique par la Ville. Nous avons pu constater dans ce rapport que, aussi bien la Confédération que le Canton et que bientôt la Ville, sont en train de se rendre compte de l'importance, de l'urgence, de prendre des mesures pour réduire les émissions de CO₂, afin de limiter le réchauffement climatique et s'adapter à ces nouvelles conditions de vie.

Ce rapport, par contre, ne répond que très partiellement aux demandes qui étaient formulées dans le postulat. C'est compréhensible, les demandes étaient ambitieuses. Il s'agissait d'évoquer les objectifs chiffrés de réduction, d'évoquer des mesures et une stratégie complète. Ce n'est pas encore le cas. Par contre, ce qui est le cas, c'est l'établissement d'un bilan carbone. En 2020, la Ville a pu établir ce bilan carbone et son résultat est impressionnant, inquiétant. Un citoyen de la ville de Fribourg émet 15.5 tonnes de CO₂, c'est au-dessus de la moyenne suisse de 13.5 tonnes de CO₂. L'objectif minimal est de réduire de moitié d'ici 2030 ces émissions de CO₂. Nous voyons que l'urgence est là et que c'est un objectif et une priorité qui doit être au coeur de la politique du Conseil communal.

A par cela, il y a un catalogue de mesures qui ont déjà été prises, souvent sous l'égide du développement durable et qui peuvent contribuer, de manières sectorielles comme cela a été dit par Mme la Directrice de l'Edilité, à réduire les émissions de CO₂. Cependant, ce qui manque clairement, c'est un effort transversal, global et concentré qui devra être réalisé par l'établissement d'un Plan climat. Certaines villes ont déjà mis en œuvre leur Plan climat. On pense notamment à la Ville de Lausanne qui, il y a quelques années, était au même stade que la Ville de Fribourg avec l'établissement d'un bilan et puis ensuite la création d'un plan climat qui a été présenté et qui est considéré comme un modèle au niveau suisse et européen.

Enfin, nous ne pouvons que saluer la conclusion de ce rapport avec la mise à disposition dès cette année de moyens pour traiter de manière centralisée la question climatique, et puis surtout l'ambition de réaliser un plan climat dès 2021, cela veut dire dès aujourd'hui. Nous considérons que la réalisation du plan climat doit être un objectif central du prochain programme de législature et nous invitons d'ores et déjà le futur Conseil communal à nous présenter ce plan climat dans l'année

2021-2022.

Le postulat n° 124 est ainsi liquidé.

Page Maurice (CG-PCS). Je souhaite juste rappeler à mes camarades et collègues de ce Conseil que notre règlement prévoit que la réponse à un rapport final doit être courte, circonstanciée et ne doit pas consister à redévelopper le postulat que l'on a fait. J'aimerais bien que l'on ne parle pas durant cinq ou dix minutes pour chaque postulat. Sinon, on sera encore là demain matin. Je vous remercie d'avoir un peu plus de discipline. Je remercie également Mme la Présidente de veiller à cette discipline.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 de M. Raphaël Casazza (PLR) lui demandant de présenter un plan d'investissement pour assurer l'autonomie électrique et de chaleur du patrimoine immobilier communal d'ici l'année 2035

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le postulat demande au Conseil communal de développer la stratégie de déploiement des technologies solaires photovoltaïques sur le parc immobilier communal parallèlement aux objectifs fixés à l'échelle du territoire. De plus, il demande de préciser la planification de la transition aux énergies renouvelables pour les besoins thermiques de son parc afin de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035, citant notamment la possibilité de raccordement au réseau de chauffage à distance.

Enfin, le postulat demande au Conseil communal de présenter un plan d'investissement pour assurer d'ici quinze ans l'autonomie électrique et de chaleur de son patrimoine immobilier, conformément à sa transition énergétique 2019-2035.

Le Conseil communal répond de manière détaillée à ces demandes:

- Pour l'énergie électrique, il le fait en décrivant les objectifs, les projets en cours et les projets à venir.
- Pour l'énergie thermique, il décrit la planification de la transition aux énergies renouvelables et il décrit sa procédure pour aboutir à des assainissements énergétiques des bâtiments.
- Un ingénieur spécialisé en chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE) accompagnera l'ajustement des installations techniques du parc communal ainsi que la mise en oeuvre de l'assainissement des bâtiments.

Casazza Raphaël (PLR). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil communal et en particulier le Secteur de l'énergie et du développement durable pour ce rapport très détaillé qui nous a été

transmis.

Je constate que des informations très utiles et complémentaires sont fournies par rapport à la brochure "Fribourg et sa transition énergétique" datant 2019. On y apprend notamment la part de l'effort fourni par la Commune elle-même, par rapport à l'effort qu'elle demande à sa population et à ses entreprises au niveau de la production d'électricité photovoltaïque, c'est-à-dire de 5% aujourd'hui à environ 7% en 2035. D'autre part, pour ce qui est du chauffage des bâtiments communaux, on y apprend que nous sommes passés en cinq ans d'environ 10% d'énergie renouvelable à près de 50%, ce qui est remarquable et est à saluer, et qu'il est prévu d'atteindre près de 100% en 2035.

Bref, je préfère voir le verre à moitié plein.

Die Stadt Freiburg ist wie ein Kind, das super Noten in der Physik (also hier die erneuerbare Wärmeproduktion und -verbrauch) und mässige Noten in der Mathematik hat (also hier die Photovoltaikproduktion und -verbrauch) und man weiss es hätte doch Potential, um sich zu verbessern.

Je regrette, pour l'instant, que, je cite la page 2: "la Ville de Fribourg ne cherche pas à atteindre l'autonomie énergétique électrique (c'est-à-dire renouvelable) qui est mentionnée dans le postulat" alors qu'elle s'est justement fixé cet objectif pour ce qui est du chauffage. Pourquoi cette différence? D'ailleurs, le site de Saint-Léonard est l'exemple à suivre, lui "qui vise à un approvisionnement en électricité composé à 100% d'énergies renouvelables" ... *(on entend la clochette retentir dans la salle)* ... et c'est justement ce que demandait ce postulat.

Il aurait par ailleurs été intéressant d'avoir le même graphique en camemberts pour le photovoltaïque, et non uniquement pour le chauffage. Cependant, je dois avouer que nous sommes sur le bon chemin, et encore plus depuis hier soir puisque le site blueFACTORY pourra nous aider à remplir cet objectif plus rapidement que prévu, j'en suis convaincu!

Vous m'aurez compris, le train ou plutôt la fusée de la transition énergétique est bel et bien partie et j'encourage le Conseil communal à poursuivre ses efforts dans ce sens!

Le postulat n° 125 est ainsi liquidé.

La Présidente. Nous allons faire une pause. Je demande aux membres du Bureau, si c'est possible, de m'accompagner un tout petit moment pour discuter d'un sujet.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.03 à 21.15 heures.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 126 de M. Claude Richard (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place des solutions Smart City en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

La thématique de Smart City fait partie aujourd'hui des éléments incontournables dans les réflexions stratégiques des autorités communales. Suivant la devise "Faire plus avec moins", les villes cherchent à organiser l'espace urbain dans sa densité, de manière à offrir une qualité de vie optimale à leurs citoyen-ne-s. S'agissant de la Ville de Fribourg, comme l'a relevé l'auteur du postulat, des réalisations ont été et sont entreprises au sein des services communaux sans, pour l'instant, qu'il y ait une véritable stratégie globale définie avec un pilotage ad hoc. Le Conseil communal envisage l'adoption d'une telle stratégie dans le cadre de la transformation numérique en cours. Une analyse a ainsi été lancée au sein de l'administration communale, en vue de passer à la réalisation dès le début de la législature 2021-2026.

Le Conseil communal souhaite entamer, dès le début de cette prochaine législature, les travaux en vue d'une stratégie globale de ville intelligente. Les analyses menées au cours de ces dernières années par les Directions et les Services sous les angles de l'organisation, de leur structure et des processus-clés, notamment avec le système de contrôle interne, serviront de base de travail dans ce contexte. Les travaux intégreront également un nouvel outil de gestion pour le Conseil communal, à savoir les feuilles de route stratégiques établies par les Services et les Directions. Sur cette base, le concept de Smart City pourra naître avec un pilotage ad hoc et des ressources adaptées.

La stratégie de ville intelligente ira au-delà des solutions sectorielles et englobera l'ensemble des partenaires publics et privés, notamment les acteurs des secteurs technologiques et les citoyen-ne-s. Cette stratégie se caractérisera notamment par la mise en réseau, l'échange d'informations et l'intensification de la coopération entre les parties prenantes. Cette nouvelle étape sera axée sur la participation citoyenne, où le capital humain et social est replacé au centre des réflexions. La nouvelle approche devra également tenir compte des enjeux en lien avec la protection des données personnelles, respectivement de la transparence souhaitée par la population dans ce domaine.

Une ville agit de manière durable si elle place l'être humain au centre de ses activités. Elle est avant tout une organisation sociale et ne doit pas se limiter à un ensemble de réseaux gérés par des algorithmes. Ainsi, les projets "Smart City" ne doivent pas se limiter à l'aspect technique, mais ils doivent également comporter un élément social. Dans ce sens, le Conseil communal est convaincu de l'importance de la thématique Smart City, qui s'inscrit dans la transformation numérique. Une stratégie globale permettant d'identifier les enjeux et d'y répondre de manière efficiente et transversale doit être élaborée et mise en oeuvre dans les années à venir. Les réflexions sont en cours actuellement. Au vu des enjeux et des limites de la territorialité, la politique Smart City ne pourra pas être conduite par la Ville de Fribourg à elle seule, mais elle nécessitera une concertation avec de nombreux partenaires externes, privés et publics. Le projet de fusion du Grand Fribourg offrira une opportunité exceptionnelle dans ce contexte.

Le Conseil communal tient, eu égard aux priorités et enjeux, à ce que les projets découlant du

concept Smart City respectent les principes suivants:

1. projets à valeur ajoutée visant une simplification de la vie de ses habitants et usagers;
2. projets à valeur ajoutée visant une simplification pour son administration;
3. projet évitant toute gadgétisation;
4. proportionnalité des moyens engagés et des réponses attendues.

Richard Claude (PDC/PVL). Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil communal et M. le Syndic pour sa réponse détaillée et invite par ailleurs les membres du Conseil général à s'intéresser à la thématique prometteuse des Smart Cities.

Je relève avec satisfaction les efforts consentis par la Commune pour inscrire la Ville de Fribourg dans la transition numérique. Car en effet, nombre des actions passées, en cours et à venir sont effectivement couvertes par les domaines d'application de la Ville intelligente. Il y a d'ailleurs un graphique très intéressant dans la réponse que je vous invite à consulter.

Mais attention, agir en matière:

- d'aménagement du territoire (vous avez cité le PAL);
- de mobilité au travail, sans doute la mise à disposition de laptops avec des VPN;
- de cohésion sociale;
- de règlement du personnel (j'ai participé à sa révision, mais n'y ai rien vu de particulièrement intelligent, au sens technologique du terme);
- de concept de mobilité pour le personnel communal,

ne signifie pas, même au sens large, faire de la Smart City.

Me référant à votre définition selon laquelle "la Ville intelligente utilise différents capteurs électroniques de collecte de données pour fournir des informations permettant de gérer efficacement les ressources et les actifs", j'affirme que la Ville pourrait en faire plus!

Si Fribourg pouvait se targuer d'être une ville intelligente, si vous pourriez me dire, M. le Syndic, à la minute:

- Combien de places de parking sont actuellement libres, en extérieur et en intérieur. Vous pourriez ainsi vous baser sur des données pertinentes pour dimensionner les zones de parcage et aiguiller les automobilistes vers une place libre. On pourrait peut-être ainsi éviter aux habitants du Bourg de tourner en rond avant de se rendre compte qu'il faut aller se parquer de l'autre côté du pont;
- Quels sont les voies de circulation ou carrefours qui sont congestionnés... pour mettre en place une gestion coordonnée des feux de circulation. Evidemment, je ne parle pas des quelques compteurs mis en place sporadiquement dans les quartiers pour ajouter des chicanes plutôt que pour fluidifier le trafic dans la globalité;
- Quel est le niveau de remplissage des containers des points de collectes... pour éviter ainsi que des déchets n'y soient abandonnés faute de place, et optimiser peut-être aussi les tournées des véhicules communaux;
- Le nombre de lampadaires allumés en raison du mouvement des passants, et démontrer l'économie d'énergie réalisée ... (*on entend la clochette retentir dans la salle*) ... par l'usage des

lampadaires, etc. etc.

Bref, la liste est longue. Je vais m'arrêter là pour dire, finalement, que vous devriez avoir accès à des données précises. Sans cela, difficile de comprendre les dynamiques qui régissent l'espace public et plus encore de prendre les bonnes décisions, au bon moment.

En conclusion, la stratégie présentée par le Conseil communal s'apparente plus à une déclaration d'intention. Il aura fallu deux tentatives, en 2015 et 2018, pour comprendre qu'il fallait définir une stratégie globale. Entamer des réflexions et prévoir quelques mesures est une bonne chose. S'engager sur un échéancier précis et passer des réflexions aux actes en est une autre.

Enfin, bien que le projet de fusion représente une opportunité, vous l'avez dit, j'ose espérer qu'un échec dans les urnes ne sera pas un prétexte à l'inaction. Bien au contraire, faire de Fribourg une ville intelligente, une ville moderne, une ville du XXI^{ème} siècle, comme vous l'avez mentionné hier, serait un argument de plus pour faire aboutir le projet de fusion.

Le postulat n° 126 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 127 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire une carte d'identité communale pour la sécurité des "sans-papiers"

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.

cf. annexe.

On rappellera tout d'abord que le droit matériel des étrangers relève de la compétence de la Confédération. Il en découle que les communes et la Ville de Fribourg ne disposent pas de compétences en matière de droit des étrangers.

Les postulants indiquent que les sans-papiers ne peuvent pas accéder à l'éducation, à la santé, à la justice ou au marché du travail.

L'accès à l'éducation obligatoire, de l'école enfantine au cycle d'orientation, est ancré à l'article 62 de la Constitution. Même si l'enfant ou ses parents ne disposent pas d'un droit de séjour, la fréquentation de l'école est permise, gratuitement et sans restrictions. Cette prestation est actuellement fournie en Ville de Fribourg indépendamment d'une "carte d'identité" communale. J'ajouterais que le Service des écoles dispose du Secteur contact école - parents migrants. Ce Secteur reçoit les familles, sans statuts de séjour légal, et leur donne les primo informations. Ce Secteur consacre une partie de son accompagnement à l'orientation des personnes vers les personnes ou services compétents pour permettre aux familles d'entamer une procédure de régularisation pour ceux qui ont droit, de répondre à leurs obligations d'avoir accès aux autres droits fondamentaux. Ce

Secteur coordonne immédiatement la planification d'un bilan de santé pour les enfants auprès du Secteur de la médecine scolaire. Une prise en charge et une orientation vers un pédiatre sont généralement effectives dans le mois qui suit l'inscription à l'école. Le Secteur contact école - parents migrants peut donc attester que le Service des écoles garantit l'exercice du droit d'éducation obligatoire et gratuite, indépendamment des statuts de séjour, pour tous les enfants relevant de son territoire. C'est un rajout que je fais par rapport à la réponse qui vous a été donnée.

L'accès à la santé passe principalement par une couverture d'assurance obligatoire des soins sous le régime de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). L'article 117 de la Constitution et l'article 3 LAMal permettent et même obligent l'affiliation LAMal de toute personne résidente, y compris pour les étrangers sans droit de séjour. Le Service de l'aide sociale de la Ville fournit une aide administrative et personnelle pour affilier toute personne qui en fait la demande et dont elle apprend le défaut d'assurance.

La création d'une carte, telle que demandée, nécessiterait l'examen attentif de plusieurs aspects:

- **Egalité de traitement:** pour respecter ce principe, toute personne domiciliée légalement ou résidant de fait sur le territoire communal devrait pouvoir l'obtenir, et pas seulement les étrangers sans droit au séjour;
- **Volume:** pour éviter de désigner les titulaires comme étrangers sans droit au séjour, une diffusion et une utilisation large et effective de la carte par la population semblent nécessaires;
- **Avantages liés à la carte:** une utilisation large suppose une carte attractive, avec des avantages concrets pour les titulaires notamment sur le plan financier (rabais ou gratuité).

La Ville de Zurich a entrepris des démarches afin de mettre en place une city card qui permet notamment d'obtenir une série d'avantages. Il est prévu que cette carte soit accessible à toute la population, y compris aux étrangers sans droit de séjour résidant à Zurich. Un projet similaire est également en cours à Berne.

Ces projets sont à leur début. La Ville de Fribourg entend rester en contact avec ces deux villes, afin de suivre l'avancement de ces projets et de pouvoir partager ces expériences. Les enseignements à en tirer pourraient aider la Ville dans ses futures réflexions.

La Ville va également sensibiliser son personnel et les institutions partenaires aux prestations accessibles à toute personne résidant sur le territoire communal, y compris aux étrangers sans droit de séjour.

Mendez Monica (Vert·e·s). Les postulants ne sont pas satisfaits de ce rapport pour les raisons suivantes.

Nous avons d'abord été étonnés de ne pas y voir un semblant d'étude de faisabilité, basé sur des données chiffrées, ou même une certaine réalité des personnes concernées. Nous y trouvons un inventaire de prestations, quelques points clés d'éléments à prendre en considération, et des arguments juridiques, sans réelle étude approfondie. Ce rapport explique même que le Conseil communal redoute le développement d'une mesure proactive de protection d'une partie très vulnérable de la population au nom d'un sentiment de fausse sécurité. Nous rappelons qu'il s'agit de personnes qui vivent et parfois travaillent à Fribourg entre la peur constante du renvoi ou d'une

amende, des conditions de vie et de travail indignes, et l'espoir de voir la situation changer. Nous ne pouvons pas transformer d'un coup de baguette magique la situation des personnes sans permis de séjour, c'est sûr, mais un projet de city card aurait été une avancée bienvenue, une petite respiration, d'autant plus dans ce contexte de précarisation d'une partie de la société.

Le rapport mentionne des prestations existantes, mais fait l'impasse totale sur leur accès. Une simple recherche sur internet aurait permis de comprendre le rôle de la peur dans le non recours aux prestations par les personnes sans papiers en particulier. La pandémie n'y change rien. D'après les récentes enquêtes, telle que l'étude Parchemins à l'Université de Genève, le non recours est une réalité qui touche principalement les personnes sans permis de séjour.

Brièvement, ce qu'aurait signifié une city card:

- accéder à un abonnement téléphonique pour appeler sa famille;
- ne pas être interdit de périmètre qui comprend parfois le lieu de formation;
- ne pas avoir faim dans un des pays le plus riche du monde pendant une pandémie;
- oser chercher de l'aide car une demande à l'aide sociale peut mettre en péril une potentielle possibilité de légaliser son statut;
- dénoncer des violences domestiques ou sexuelles sans risquer de se faire renvoyer,
- voire même pouvoir se défendre face à un employeur;
- etc.

Tout cela n'a rien à voir avec un sentiment de fausse sécurité. Il s'agit en réalité de l'application des droits fondamentaux.

Enfin, pourquoi attendre la réponse de Berne ou de Zurich pour amorcer une étude, l'étude d'un projet au sein de l'administration communale? A la Chaux-de-Fonds, par exemple, le Conseil communal présentera une étude de faisabilité d'ici une année. Ces villes n'attendent pas de voir ce qui se passe ailleurs mais constatent ce que leur transmettent leurs tissus associatifs et mettent en oeuvre ce qui est proposé par les parlements communaux.

Il a fallu une pandémie pour qu'une partie de la précarité économique et sanitaire des personnes sans papiers puisse exister dans les esprits. Bien que nous saluons la volonté du Conseil communal de sensibiliser son personnel et les institutions partenaires, ainsi que de rester ouvert à la possibilité d'introduire une carte d'identité communale, nous sommes d'avis que ce rapport ne répond pas du tout au problème d'insécurité des personnes sans papiers vivant à Fribourg.

Le postulat n° 127 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 128 de M. Claude Schenker (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de prévoir la gratuité des prêts de livres par la Bibliothèque/thek de Fribourg pour les lecteurs domiciliés à Fribourg

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture.

cf. annexe.

Le Conseil communal remercie l'auteur du postulat pour son dépôt qui rejoint l'avis du Conseil communal tant il entre dans la ligne de CULTURE/KULTUR2030 qu'en termes de promotion du livre, et du jeu désormais, auprès des enfants et des jeunes.

Si c'est un objectif à viser, une gratuité pour 2021 est encore prématurée. En effet, le processus de fusion de la Deutsche Bibliothek, de la bibliothèque de la ville et de la ludothèque doit d'abord trouver son rythme de croisière. L'année 2021 sera consacrée à l'intégration physique de la ludothèque dans le bâtiment de l'Hôpital des Bourgois, à l'attribution d'un nouveau nom à cette institution, au réaménagement de l'ensemble des espaces ainsi qu'à la finalisation du catalogue commun. En fait, la bibliothèque a besoin d'une année plus calme pour terminer le processus de fusion sans forcément accroître le nombre de visiteurs car la gratuité totale implique une probable augmentation de la fréquentation entre, grosso modo, 30% et 50%. Il conviendra aussi évidemment d'analyser cet effet lors du budget 2022 ainsi que les répercussions en termes d'espaces d'accueil et d'accompagnement.

Concernant les tarifs, il faut noter que tous les élèves des classes de la ville ont un accès gratuit via la carte des enseignants. A titre privé cependant, les enfants payent un tarif désormais harmonisé de 10 francs. Pour les adultes, le prix a aussi déjà été revu à la baisse pour un accès aux collections en deux langues sans compter les jeux qui viendront encore renforcer l'offre actuelle.

Schenker Claude (PDC/PVL). Je remercie le Conseil communal pour cette réponse, mais ne suis pas vraiment satisfait. Quand on affirme que c'est une législature d'étude, ce n'est pas une veine expression. Les progrès réalisés sur l'un ou l'autre abonnements et tarifs sont infimes. La Commune semble craindre d'avoir 30% à 50% de lecteurs en plus, soit trois ou quatre lecteurs si cela est gratuit au lieu des deux ou trois lecteurs. Quand on pense que c'est pour l'accès des citoyens de la ville, des jeunes et des enfants, à la lecture, à des livres, en nos deux langues, je ne serai satisfait que lorsque ce pas sera franchi et je vous exhorte à le faire au plus vite, au moins pour les livres et au moins pour les habitants de la ville.

Le postulat n° 128 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 130 de Mme et MM. Gisela Kilde (PDC/PVL), Christoph Allenspach et Simon Zurich (PS) lui demandant un rapport sur la mobilité douce et la sécurité routière dans le quartier du Schoenberg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Je résumerai rapidement les questions et présenterai les réponses directement.

1. Rond-point de Zaehringen: dangereux pour les cyclistes arrivant depuis le pont à cause de la vitesse excessive de certaines voitures et le refus de priorité

Réponse du Conseil communal. La requalification de ce carrefour a été mise à l'enquête en même temps que le réaménagement des abords de la Cathédrale. Vous en avez accepté le crédit d'ouvrage hier. Il sera intégralement refait à cette occasion. En attendant ces travaux, le Service de la mobilité a réalisé, fin 2020, des aménagements pour améliorer la circulation des cyclistes dans et aux abords du giratoire, sur un modèle basé sur les réalisations effectuées au giratoire du Temple ou au giratoire Tivoli-Affry-Europe.

2. Route de Berne, manque de sécurité pour les cyclistes par manque de voies cyclables continues dans la montée et la descente, notamment avec les points critiques au Stadtberg, etc.

Réponse du Conseil communal. Dans la continuité des actions entreprises en 2020, le Service de la mobilité réalisera en 2021 les continuités cyclables au droit des passages piétons, notamment au niveau du passage piéton à l'école de la Villa Thérèse. Quant au virage du Stadtberg, une adaptation du marquage sera faite fin 2021 afin de prolonger la bande cyclable dans ce virage.

3. Stadtberg: manque de sécurité pour les piétons, situation critique au passage piétons.

Réponse du Conseil communal. Ce carrefour est topographiquement complexe. Il est effectivement peu attrayant et séduisant pour la mobilité douce. Une amélioration des visibilités et des conditions de cheminement dans ce carrefour pourrait être envisagée par un réaménagement complet de ce carrefour. Toutefois, une telle intervention n'est pas actuellement intégrée dans la planification financière.

4. Rond-point Barthélemy: dangereux pour les cyclistes arrivant depuis le pont de la Poya.

Réponse du Conseil communal. Ce secteur fait partie d'une route cantonale (hors délégation de compétence de la Ville). Les adaptations sont donc de la compétence du Canton.

5. Villars-les-Joncs: dangereux pour les cyclistes descendant depuis les Buissonnets sur la route de Berne à cause d'une route trop étroite.

Réponse du Conseil communal. Au printemps 2021, le Service de la mobilité réalisera les mesures de modérations complémentaires de la zone 30 km/h Villars-les-Joncs / Vieux-Chênes. Parmi les mesures figurent l'aménagement d'un trottoir traversant au bas de la route de Villars-les-Joncs et l'aménagement d'une surface végétalisée. Cette mesure permettra d'améliorer la cohabitation des différents modes au niveau de cette porte d'entrée de la zone 30 km/h.

6. Carrefour route de Tavel - Jean-Marie-Musy: sécurité problématique pour les piétons à l'arrêt de bus vers Tavel, feux au vert simultanément pour les piétons et les voitures.

Réponse du Conseil communal. Ce secteur fait partie d'une route cantonale (hors délégation de compétence de la Ville). Les adaptations sont donc de la compétence du Canton.

7. Route de la Heitera: problématique pour la sécurité des écoliers de l'école de la Heitera par les voitures utilisant la route comme chemin de traverse; dangereux notamment à l'entrée de la route du Riedlé.

Réponse du Conseil communal. Dans le courant 2021, le Service de la mobilité étudiera la mise en oeuvre du compartimentage de la route de la Heitera à des fins de limitation du trafic de transit, de dissuasion des parents taxis et plus globalement, pour améliorer la sécurité sur le chemin de l'école.

8. Jean-Marie-Musy: problématique pour la sécurité des écoliers par manque de modération de trafic.

Réponse du Conseil communal. Cet axe mériterait un traitement urbanistique tenant compte de la mobilité douce, des bus et du trafic individuel motorisé. Toutefois, une intervention relève de l'aménagement et n'est pas intégrée actuellement dans la planification financière.

9. Route Barthélemy - route Joseph-Chaley: dangereux pour les cyclistes par manque d'une voie cyclable dans la montée.

Réponse du Conseil communal. Il sera étudié en 2021 si la bande longitudinale existante pour piétons peut être supprimée au profit d'une surface élargie mixte piétons/vélos dans la montée. Si cette mesure est possible, elle sera réalisée.

10. Chemin des Kybourg, chemin du Schoenberg, route François-Arsent: dangereux pour les piétons et les cyclistes à cause de l'étroitesse notamment et des virages embrouillés.

Réponse du Conseil communal. La route François-Arsent est déjà au bénéfice d'un sens unique descendant. Quant aux chemins du Schoenberg et des Kybourg, les restrictions de circulation applicables sur ces axes (bordiers autorisés) limitent au maximum la circulation du trafic individuel.

Le Conseil communal estime avoir ainsi répondu au postulat n° 130.

Allenspach Christoph (PS). Vous pouvez imaginer que nous ne sommes pas vraiment satisfaits. Nous remercions M. le Directeur de la Mobilité d'avoir accepté de faire un tour en vélo pour se

rendre compte des endroits dangereux pour les cyclistes, ainsi que pour les piétons, notamment pour les jeunes élèves.

Depuis ce tour, il y a quand même eu une évolution assez importante pour la sécurité de la mobilité douce en ville, notamment par la limitation de la vitesse à 30 km/h sur 75% des routes communales. Les 25% restant concerne notamment le Schoenberg qui, contrairement à votre avis, ne compte pas de nombreuses zones 30 km/h. Nous ne comprenons pas aujourd'hui encore pourquoi le plus grand quartier a été laissé de côté. Les améliorations proposées sont, à notre avis, minimales et certaines auraient pu être réalisées déjà depuis quelques temps, comme le compartimentage près de l'école de la Heitera, qui est à l'étude depuis plus de 20 ans.

En ce qui concerne la route de Berne, avec la décision d'hier soir relative au réaménagement du Bourg, la situation va s'aggraver avec l'emplacement des nouvelles places de stationnement.

Nous allons attendre et faire le bilan l'année prochaine, vers l'automne. Nous allons probablement renouveler nos demandes.

Kilde Gisela (PDC/PVL). Je voulais juste dire que commencer le rapport (la réponse) par dire qu'il n'y a pas beaucoup d'accidents dans ce quartier, c'est un mauvais début, car ce sont trois habitants du quartier qui vous rendent attentifs au fait des situations dangereuses. Ensuite, mieux vaut prévenir que guérir. J'espère vraiment que vous allez foncer.

Pour ce qui concerne le compartimentage de la route de la Heitera, comme mon collègue C. Allenspach vient de le dire, je l'attends depuis des années. Je vous dis simplement "do it" et arrêtez d'étudier.

Le postulat n° 130 est ainsi liquidé.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 131 de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de planter un jeune tilleul à l'emplacement de l'ancien Tilleul de Morat

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le postulant ne remet pas en question le nouveau tilleul planté sur la place de l'Hôtel-de-Ville. En proposant de remplacer la structure métallique existante par la plantation d'un arbre au milieu de la route, cette requête revêt une signification symbolique forte dans le contexte climatique et environnemental actuel.

Il semble dès lors légitime de se demander dans quelle mesure un retour à la situation d'origine, en remettant le tilleul à son emplacement historique, serait envisageable sachant que c'est le mode de vie contemporaine qui a eu raison du vieil arbre.

L'emplacement précis de même que la formalisation de la plantation sont des questions délicates qu'il conviendra d'étudier, oui d'étudier, de manière plus approfondie. Les premières réflexions sont exposées dans la réponse au postulat.

Admettons que la proposition de planter un nouveau tilleul dans le secteur proche de l'emplacement historique semble pertinente, il conviendra de vérifier et, le cas échéant, de la consolider dans le cadre de l'étude de cette deuxième étape du projet qui est en cours, à moins que des paramètres et autres contraintes techniques encore à examiner ne s'y opposent.

Les études dont il est question sont intégrées dans le mandat pour développer l'étape 2 de la requalification du Bourg, conformément à la volonté du Conseil communal. C'est dans ce contexte qu'une réponse justifiée et complète sera formulée par rapport à la proposition du présent postulat.

Allenspach Christoph (PS). Je suis satisfait et comprends bien que l'implantation d'un nouveau tilleul à cet endroit ne consiste pas seulement en un petit coup de pioche. Il faut vraiment regarder où le mettre. Personnellement, je suis aussi d'avis que l'on ne peut pas le mettre au même endroit que l'arbre historique, qui par ailleurs s'est trouvé sur une place qui est devenu une route par la construction de la route des Alpes. Ce n'est vraiment plus possible. Il faut aussi une convivialité autour d'un arbre symbolique. Il pourrait par exemple être entouré par des bancs, comme c'était le cas de l'ancien tilleul à l'époque jusqu'à la construction de la route. L'implantation au pied de la place de Nova Friburgo pourrait être une bonne solution. Malheureusement, elle ne s'appelle pas "place du Tilleul", mais il y a quand même, à côté, encore la petite rue du tilleul.

Le postulat n° 131 est ainsi liquidé.

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 135 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de diminuer les déchets organiques de cuisine pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un compost à proximité de leur domicile

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

La réponse du Conseil communal est structurée selon les chapitres suivants:

1. Définitions, exigences légales.
2. Situation actuelle de la récolte en ville de Fribourg, des déchets organiques d'une part et de la consommation des ménages d'autre part. J'attire votre attention sur le fait que 43% des contenus des sacs poubelles sont constitués des déchets biogènes.
3. Résultats du sondage concernant la gestion des déchets.
4. Un regard spécial est jeté sur la collecte des déchets biogènes. Mention est faite de

l'élaboration d'un concept global des déchets et du financement de la gestion des déchets qui obéit à des règles très particulières.

Vous aurez compris qu'un potentiel de valorisation de ces déchets sous forme de compost ou de biogaz irait dans le sens du développement durable, de la politique énergétique de la Ville et de l'économie circulaire.

Le Conseil communal est évidemment favorable à la valorisation de cette matière. Il relève toutefois que la gestion des déchets biogènes est complexe en raison de contraintes légales, logistiques et financières. La garantie de la qualité des déchets dans la filière constitue un enjeu majeur pour la réussite de la collecte. Il est en effet non pertinent, écologiquement et économiquement, de mettre en place une collecte généralisée des déchets biogènes si la qualité est insuffisante pour permettre leur valorisation. Dans ce cas, les déchets seraient finalement dirigés vers une filière de valorisation thermique (usine d'incinération des ordures ménagères – UIOM). Cette situation priverait la Ville des ressources financières nécessaires à la valorisation thermique des déchets.

Le Conseil communal est d'avis que la gestion des déchets organiques ne peut pas être traitée de manière indépendante de la gestion des autres déchets urbains. Elle doit faire partie d'une vision globale de gestion des déchets au niveau communal. Cette stratégie globale fait l'objet d'une étude qui est en cours.

Dans l'attente de cette stratégie globale prévue pour 2021/2022 et du nouveau règlement de gestion des déchets, le Conseil communal propose de soutenir, dans la limite de ses budgets, les éventuels nouveaux composts de quartier de manière similaire à ce qu'elle fait actuellement pour celui du quartier d'Alt ainsi que l'acquisition de lombricomposteurs. Je peux aussi vous informer que nous avons maintenant mandaté, dans le cadre des études, le centre de formation et de conseil en matière d'environnement (sanu) pour nous aider à trouver d'autres composts de quartier qui seraient accessibles à toutes et tous.

Gex Océane (PLR). Nous remercions le Conseil communal pour cette réponse détaillée. Avec ma co-auteure, nous tenons tout particulièrement à relever la réussite de la démarche participative grâce au sondage réalisé au mois de septembre dernier.

Nous y apprenons que la majorité des sondés sont favorables à une collecte des restes alimentaires et la moitié des sondés, en particulier les locataires et les personnes ne disposant pas d'un extérieur, sont favorables à une collecte centralisée des déchets organiques.

Il s'agit donc bien d'une préoccupation importante pour les habitants de la Ville.

Enfin, nous nous réjouissons que nos propositions pratiques d'installation de nouveaux composts de quartier et de lombricomposteurs aient également été intégrées à ce rapport final. Merci également pour le complément qui vient d'être donné de manière orale.

Nous attendons donc avec impatience la stratégie globale prévue pour 2021/2022 et le nouveau règlement de gestion des déchets.

Le postulat n° 135 est ainsi liquidé.

17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 136 de MM. Simon Murith (PDC/PVL) et David Krienbühl (PLR) lui demandant une étude sur le financement du Plan communal des énergies par des moyens de type "obligations vertes"

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

La Ville de Fribourg nourrit une ambition forte de transition écologique de son territoire et souhaite s'y engager activement. De nombreux projets sont déjà en cours de réalisation et la liste des projets à venir est longue (rénovation énergétique des bâtiments communaux, installations solaires photovoltaïques, gestion des déchets, éclairage public, etc.). La situation financière de la Ville de Fribourg limite néanmoins les augmentations de son endettement pour financer ces projets et rend nécessaire, comme le demande très justement le postulat n° 136, d'évaluer les possibilités qu'offrent les nouveaux instruments de financement: finances vertes, financement participatif.

Les opportunités que représentent les nouveaux instruments de financement ont été identifiées lors de l'élaboration du plan communal des énergies en 2018. Elles ont été intégrées au catalogue des mesures d'accompagnement de ce plan en fixant clairement les objectifs de la Ville pour son modèle de financement de la transition énergétique. Pour le financement de la transition énergétique, quatre grands modèles sont présentés dans la réponse que les postulants ont reçue et que vous avez pu lire.

Chacun des quatre modèles décrits a fait l'objet d'une analyse basée sur six critères: cible d'investissement, sanctuarisation des fonds, coût de financement, adéquation avec les montants visés, complexité de mise en oeuvre, délais de mise en oeuvre, visibilité pour la commune. Les résultats de cette analyse initiale donnent les premières pistes à suivre afin de mettre en place le modèle de financement le plus adapté à la Ville de Fribourg. Les éléments suivants ont ainsi déjà pu être identifiés:

1. Le financement du projet (modèles 3 et 4) plutôt que le financement direct (modèles 1 et 2). Avec ces modèles, la Ville n'impacte pas son niveau d'endettement et s'appuie sur une structure connue des investisseurs.
2. L'origine des fonds à panacher.

L'évaluation des modèles de financement réalisée en 2020 avec l'aide d'un bureau auquel nous avons fait appel, a amené à la conclusion que le modèle de financement le plus approprié pour la Ville sera composé d'une combinaison entre le modèle participatif et le modèle basé sur les obligations de type Green Project Bond. La Ville souhaite désormais engager la mise en oeuvre de son programme de financement innovant en faveur des projets énergétiques (par exemple, mesure n° 3 du catalogue des mesures d'accompagnement du plan communal des énergies) en suivant les recommandations émises dans l'étude de 2020. Pour ce faire, elle se fera accompagner par un mandataire spécialisé et sera soutenue financièrement par la Confédération via une subvention promise à la Ville dans le cadre du programme de soutien de Suisse Energie. En cas d'issue positive de ce projet, les premiers financements issus de ce nouveau modèle pourraient voir le jour d'ici 2023.

Krienbühl David (PLR). Au nom des cosignataires de ce postulat, M. Simon Murith et moi-même, nous tenons à remercier le Conseil communal pour son rapport.

Nous nous sommes réjouis de lire que le Conseil communal allait dans la bonne direction. Néanmoins, nous sommes tout de même un peu surpris par ce rapport. En effet, les modèles de financement "Green Project Bond privés ou non" et le "crowdfunding" ne sont pas tout à fait réalistes en termes de risques pour les investisseurs qui n'auront pas des garanties assez solides. Et cela coûtera ainsi plus cher à la Ville en charges d'intérêts.

Il serait certainement plus judicieux de faire un mix entre la "Green City Bond publique ou privée" et le "Green Project Bond privé ou non" qui serait largement plus réaliste en termes de risques et de durée. On parle ici de gros investissements sur le long terme, 10, 15, 20 ou même 25 ans.

Etant donné les nombreux investissements à venir pour notre commune, il serait ainsi judicieux de penser à cette opportunité dans le cadre des projets de transition énergétique.

Dans ce sens, il serait certainement bienvenu que le Service des finances de la Ville prenne contact avec des établissements financiers de la place pour matérialiser un tel financement.

Pour rappel, en octobre 2019, l'Etat de Genève a lancé et a émis l'obligation verte la plus importante en termes de taille sur le marché du franc suisse. Cette émission a attiré de nombreux investisseurs et a permis de lever 660 millions de francs suisses pour couvrir les investissements réalisés pour la construction de la liaison ferroviaire Cornavin Eaux-Vives Annemasse, dite du CEVA. Soyons à Fribourg aussi créatifs et innovants!

Nous vous remercions de votre écoute et de votre soutien à cette thématique centrale pour la transition énergétique.

Le postulat n° 136 est ainsi liquidé.

18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 139 de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant la possibilité de demander le changement du nom de l'arrêt de bus "Cardinal" en "blueFACTORY-Cardinal"

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Conformément aux projets d'Agglomération de 2^{ème} et 3^{ème} générations, la ligne 5, ainsi que la ligne 7 de transports publics vont subir des adaptations d'itinéraires. Ces changements impliquent, entre autres, la suppression de l'arrêt "passage du Cardinal". Afin de le remplacer, un arrêt sera créé le long de la route des Arsenaux, sur le nouveau parcours de la ligne n° 5, à proximité de l'intersection

de la route des Arsenaux et de la rue Frédéric-Chaillet. Cet arrêt sera nommé "Fribourg, Arsenaux".

L'arrêt "Fribourg, Châtelet" existant et situé sur le parcours de la ligne n° 5, qui ne sera pas touché par la modification du tracé de cette ligne, est un arrêt majeur. De plus, il est proche du parc technologique blueFACTORY (environ 150 mètres), lequel draine, comme vous le savez toutes et tous, beaucoup de personnes. Dès lors, afin d'améliorer la compréhension, pour orienter au mieux les visiteurs du site de blueFACTORY et les inciter à s'y rendre en transports publics, tout comme pour augmenter l'attractivité du lieu par le référencement du mot blueFACTORY dans l'horaire en ligne, le Conseil communal a décidé le changement du nom de cet arrêt qui s'appellera désormais, non plus "Fribourg, Châtelet", mais "Fribourg, blueFACTORY".

Le Conseil communal a aussi validé des changements liés notamment aux modifications et développement des transports publics dans le secteur de la Fonderie.

Les TPF se chargent de la procédure auprès de l'Office fédéral des transports (OFT) et le changement de nom sera, a priori, effectif pour le nouvel horaire 2021.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Au nom des postulants, je remercie le Conseil communal pour ce rapport. Le but d'un arrêt près du parc technologique sur le futur tracé de la ligne n° 5 est atteint. Cette mesure renforcera la présence du site sur le réseau des TPF.

Le postulat n° 139 est ainsi liquidé.

19. Décision quant à la transmission des postulats:

La Présidente. Les préavis du Bureau à l'intention du Conseil général quant à la recevabilité et la qualification formelle des propositions et des postulats vous ont d'ores et déjà été transmis.

Lors de la séance du Bureau du mercredi 6 janvier, les postulats n° 170 à 180, de même que 182 et 183, ont été qualifiés comme tels et jugés recevables. En revanche, le Bureau a jugé le postulat n° 181 irrecevable.

Lors de sa séance du mercredi 20 janvier, le Bureau a jugé comme tels et déclarés recevables les postulats n° 184 à 188. La décision quant à la transmission n° 29, déposée lors de notre dernière séance, ne figure pas au présent ordre du jour. En effet, le Bureau a décidé de suivre la proposition du Conseil communal de mandater l'avis d'un-e Professeur-e de droit public au sujet des limites des compétences du Conseil général, avant de se prononcer sur la recevabilité de ladite proposition.

- **des postulats:**

- n°177 de Mme et MM. Elias Moussa, Matthieu Loup et Marine Jordan (PS) demandant au Conseil communal la possibilité de garantir durablement les activités des institutions à caractère social actives sur le territoire communal

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Moussa Elias (PS). Le présent postulat fait écho à deux instruments parlementaires déposés au Grand Conseil que Mme la Directrice des Affaires sociales connaît bien.

1. Le mandat 2020-GC-202 (Aide au financement des prestations d'espacefemmes) déposé par dix députés de tous bords politiques dont Mme la Directrice des Affaires sociales, M. le Directeur des Finances et ma petite personne. Ce mandat a été accepté par le Grand Conseil le 12 février dernier, et l'association Espacefemmes a pu bénéficier d'un coup de pouce financier supplémentaire et fort nécessaire.
2. Le postulat 2021-GC-25 déposé par la députée socialiste, Mme Martine Fagherazzi, et Mme la Directrice des Affaires sociales, soumettant au Conseil d'état la question suivante: comment assurer le futur des structures offrant des prestations de soutien aux femmes du canton de Fribourg et à leur famille?

C'est bien de dire que Mme la Directrice des Affaires sociales connaît bien le sujet, osant espérer que la personne qui reprendra son siège, dans moins de deux semaines, saura rapidement se mettre dans le bain, voire donner un nouvel élan.

Notre postulat n° 177 vise donc à compléter ces instruments déposés au niveau cantonal tout en ne se limitant pas aux structures offrant des prestations de soutien aux femmes mais incluant toutes les institutions à caractère social, actives sur le territoire communal. Car même si la Ville n'a pas à se substituer à l'Etat, qu'elle n'a pas les mêmes tâches ou compétences, et ne parlons même pas des leviers financiers, il n'en demeure pas moins que les habitant-e-s de notre ville bénéficient grandement des prestations de ces différentes structures et que celles-ci complètent efficacement un filet social dont les mailles sont très larges par endroits.

La crise sociale qui suit la crise sanitaire ne manque pas de démontrer à quel point ces structures sont indispensables.

Nous vous remercions de soutenir ce postulat qui demande au Conseil communal d'examiner dans quelles mesures et par quels moyens la Ville peut poursuivre son engagement, respectivement entreprendre de nouvelles démarches pour garantir la présence à long terme sur le territoire communal de ces structures et ainsi de leurs prestations indispensables à la cohésion sociale et particulièrement bénéfiques pour la population.

Schenker Claude (PDC/PVL). Notre groupe soutiendra la transmission de ce postulat. Nous partons cependant du principe que le Conseil communal tiendra compte strictement du principe de subsidiarité. Nous refusons en effet l'étatisation de tâches lorsque des privés sont à même de les réaliser seuls ou presque et parfois mieux. Mais nous reconnaissons que certaines institutions remarquables ont parfois besoin d'un soutien à défaut duquel ces tâches pourraient revenir à la Ville.

De même, les institutions ont parfois besoin de garanties qui dépassent la très brève échéance. Cela dit, nous partons aussi du principe que la durabilité des solutions demandées restera limitée en fonction des planifications budgétaires et des usages en la matière. En ce sens, oui à la transmission pour étude.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 6 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 177 de Mme et MM. Elias Moussa, Matthieu Loup et Marine Jordan.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUD Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 6 DUPRÉ Bernard (UDC), GILLER Christophe (UDC), PAPAUX David (UDC), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 7 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA)

- n° 178 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une mise à disposition élargie des infrastructures sportives de la Ville

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Jordan Marine (PS). Chaque quartier de la ville de Fribourg dispose d'au moins une salle de sport. Ces infrastructures sportives sont principalement utilisées par les écoles durant la semaine ou par des clubs sportifs en soirée ou les weekends.

Il existe quand même de nombreuses plages horaires, notamment durant les vacances ou en fin de semaine, durant lesquelles ces infrastructures ne sont pas occupées ou sous-occupées. Pendant ce temps, ces volumes doivent toutefois être chauffés et entretenus pour leurs usages réguliers. D'autre part, hormis la piscine du Levant et en été la piscine de la Motta, il n'existe que peu d'infrastructures sportives librement à disposition de la population, en particulier des familles, en ville de Fribourg. Indiscutablement, il y a là un potentiel intéressant à valoriser à faible coût.

Les communes ont d'ailleurs un rôle aussi actif à jouer dans la promotion de la santé et de la prévention; c'est la conclusion d'ailleurs à laquelle la conférence nationale sur la promotion de la santé est arrivée. Je cite: "Les villes et les communes peuvent créer des espaces qui incitent à

bouger, encourager les rencontres et offrir des lieux de détente. Elles contribuent ainsi à renforcer le bien-être physique et psychique de leurs habitants". La mise à disposition d'espaces pour bouger et jouer permet également de renforcer les liens entre les habitants, soit à l'échelle d'un quartier, soit de la ville, et également permettre de favoriser la cohésion sociale et intergénérationnelle.

Le présent postulat demande au Conseil communal d'élaborer une stratégie de mise à disposition élargie de la population des infrastructures sportives. De manière générale, ces infrastructures devront pouvoir être accessibles facilement à celles et ceux qui le souhaitent en fin de semaine. Pour ce faire, le Conseil communal devra d'abord élaborer un concept simple de surveillance durant les plages horaires de mise à disposition de la population, soit par le biais, par exemple, des associations de quartier ou alors par le biais de personnes volontaires et annoncées. Un essai pilote pourrait être entrepris rapidement pour valider le concept à l'échelle d'un quartier, puis étendu à l'ensemble de la ville.

Par ailleurs, finalement, nous encourageons la Ville à se tourner vers Promotion Santé Suisse, qui peut apporter un soutien financier et également fournir des connaissances de base sous la forme d'études et de feuilles d'information à ce sujet.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 62 membres ayant voté, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 178 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 62 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAUX David (UDC), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 7 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA)

- n° 179 de MM. Guy-Noël Jelk et François Miche (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acheter et de mettre à disposition des caissettes de jeux "Box-up"

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Jelk Guy-Noël (PS). Nous proposons, avec M. F. Miche, que la Ville de Fribourg fasse l'acquisition et mette à disposition de sa population des caissettes "Box-up". Box-up est en fait une start-up qui a pour but de faire bouger les gens, de les dynamiser. Le principe en est très simple. La Ville achèterait et mettrait à disposition des casiers contenant chacun des jeux. Ceux-ci sont mis gratuitement à disposition des personnes qui le souhaitent.

Pour les utilisateurs, il suffit de télécharger une application afin de pouvoir accéder aux différents jeux. Ceux-ci se trouvent derrière une porte en verre qui ne s'ouvre qu'avec cette application via un smartphone, ceci afin de prévenir les déprédations du matériel. Après avoir "transpiré", les joueurs replacent le jeu emprunté en faisant une photo lors de la remise du jeu dans la boîte.

Le coût pour la Ville se résume à l'achat des différents jeux (raquettes de badminton, ballon de foot, ballon de volley, jeu de pétanque, cordes à sauter, frisbee, etc.), des casiers ainsi qu'une participation aux frais de l'application.

Il est évident qu'il faudra bien réfléchir aux différents lieux sur lesquels ces caissettes seraient installées.

Des villes comme Yverdon, Vevey, Genève, Morges ainsi que le campus du Lac-Noir, mettent déjà à disposition de leurs habitants ou de leurs hôtes cette nouvelle offre.

Notez que ni M. F. Miche, ni moi-même, n'avons d'actions dans cette start-up, mais que nous trouvons l'idée originale et d'une simplicité désarmante. Nous espérons que vous nous suivrez et que vous validerez la transmission de notre postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 62 voix contre 1 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 179 de MM. Guy-Noël Jelk et François Miche.

Ont voté en faveur de la transmission: 62 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAUX David (UDC), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZÜRICH Simon (PS)

A voté contre la transmission: 1 ULDRY José (UDC)

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 6 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA)

- n° 180 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'instaurer quatre dimanches par an sans voiture

La discussion sur le postulat n° 180 est reportée à une séance ultérieure.

- n° 181 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier les voies politiques afin d'"effacer l'ardoise" des personnes d'origine suisse tout comme étrangère bénéficiant de l'aide sociale

La discussion sur le postulat n° 181 est reportée à une séance ultérieure.

- n° 182 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Monica Mendez (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'évaluer l'exercice du droit de citoyenneté active des étrangers·ères domiciliés depuis au moins 5 ans dans la commune et au bénéfice d'un permis C et de concevoir des mesures incitatives

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude en précisant que de nombreuses mesures incitatives ont déjà été entreprises précisément en vue des élections du 7 mars ainsi que des votations fédérales, ceci en collaboration avec la déléguée à l'intégration du Canton de Fribourg.

Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS). Comme déjà mentionné dans le titre du postulat, le droit de citoyenneté active existe. Cependant, ce droit semble encore trop peu exercé, bien des migrant-e-s ne l'utilisent pas. Le présent postulat propose d'étudier plusieurs questions:

1. Faire une évaluation de l'exercice de ce droit en ville de Fribourg (qualitative et quantitative) d'une part, et d'autre part, comprendre également les facteurs qui facilitent ou empêchent l'exercice de ce droit.
2. Concevoir et développer un ensemble de mesures incitatives individuelles et collectives, tout cela avec l'aide et le soutien de la Direction de la sécurité et de la justice.

Cela permet une intégration plus active des migrant-e-s.

1. Einerseits ist es notwendig eine Evaluation der Ausübung dieses Rechtes in der Stadt Freiburg (qualitativ und quantitativ) zu machen und andererseits die Faktoren, die die Ausübung dieses Rechtes erleichtern oder verhindern, zu verstehen.
2. Es ist auch nötig eine Reihe individueller und kollektiver Massnahmen zu entwerfen und zu entwickeln, dies mit Hilfe und Unterstützung der Sicherheits- und Justizdirektion. Dies ermöglicht eine aktivere Integration von Migrantinnen und Migranten.

Nous vous remercions beaucoup de votre soutien pour ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 7 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 182 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Thanh Dung Nguyen et Monica Mendez.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 7 DUPRÉ Bernard (UDC), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), PAPAUX David (UDC), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 2 CASAZZA Raphaël (PLR), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 7 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), GRADY Véronique (PLR), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA)

- n° 183 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan (CG-PCS), Monica Mendez (Vert-e-s) et Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de restructurer et de consolider le secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg pour répondre aux besoins sociaux accrus

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Le présent postulat vise à renforcer le secteur de la Cohésion sociale de la Ville afin de consolider sa logique de prévention, son rôle de coordination pour assurer un accès aux droits et un service efficient à la population.

En effet, la Cohésion sociale est actuellement un secteur communal, inclus dans l'Administration générale, encore jeune et pourtant actif.

Il développe des projets et des soutiens pour favoriser l'intégration, la participation, les liens sociaux et le bien vivre ensemble. Cependant, face aux besoins sociaux qui émergent, la Cohésion sociale est appelée à enrichir ses prestations.

- Notre société en mutation provoque des besoins nouveaux découlant par exemple de la démographie évolutive (vieillesse de la population), de la richesse de la diversité culturelle (mobilité, migration).
- Des groupes sociaux prioritaires (jeunes, seniors, migrants, familles, nouveaux arrivants ou personnes en situation de handicap) qui vivent des situations et des réalités sociales spécifiques, parfois difficiles, méritent des projets, des soutiens appropriés, tant de manière individuelle, collective que communautaire.

- La crise sanitaire et économique due au covid-19 engendre des besoins économiques, sociaux et liés à la santé mentale; ceux-ci ne sont pas totalement identifiés et connus.

Tous ces besoins impliquent de nouvelles formes de soutiens, de prévention et d'accompagnements, des projets d'informations et de formations facilitant l'accès aux droits, des liens consolidés avec les institutions, les milieux associatifs pour bénéficier des ressources existantes ou à créer.

C'est pourquoi ce secteur doit pouvoir déployer sa mission grâce à une organisation revue et des ressources enrichies, dans une perspective transversale (économie, social, culture et sports).

Ce postulat demande une étude qui permette:

- d'identifier la diversité des besoins sociaux actuels par un état des lieux scientifique et d'anticiper des besoins futurs, par une analyse prospective;
- sur cette base, de définir une réelle "Politique de la cohésion sociale" explicite répondant à ces réalités évolutives, et en lien avec des politiques sectorielles cantonales (politique de la jeunesse, politique familiale, etc.), en lien aussi avec les milieux associatifs correspondant, et aussi d'être innovant dans ce développement d'une politique de la cohésion sociale;
- de proposer des modèles organisationnels adéquats, voire une réorganisation (rattachement nouveau ou mutation du secteur en un service, voire en un dicastère transversal) comme dans certaines villes;
- et d'identifier en conséquence les ressources requises, notamment en termes:
 - de compétences à assurer;
 - d'organisation;
 - de finances.

Le postulat entend permettre à notre Ville d'offrir à tous/tes ses habitant-e-s, quel que soit leur âge, leur culture, leurs réalités, des projets de prévention participatifs, plus de projets communautaires, car il est moins coûteux de développer des ressources que de financer le traitement de problèmes consécutifs; la Ville anticipe ainsi une politique de quartiers dynamique et génératrice de bien-être.

Merci de votre écoute et merci de soutenir ce postulat ô combien important en période de crise touchant de nombreuses populations de notre ville!

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 9 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 183 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan, Monica Mendez et Anne-Elisabeth Cattaneo-Python.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL),

PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 9 DUPRÉ Bernard (UDC), GILLER Christophe (UDC), GRADY Véronique (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), PAPAUX David (UDC), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

S'est abstenue: 1 GEX Océane (PLR)

N'ont pas voté: 7 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), JORDAN Marine (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA)

- n° 184 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une piscine couverte de 50 mètres

La discussion sur le postulat n° 184 est reportée à une séance ultérieure.

- n° 185 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de modifier les priorités dans le déneigement des routes et trottoirs

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Collaud Gérald (CG-PCS). Comme chaque année, des habitant-e-s se plaignent du mauvais, voire de l'absence de déneigement des bandes cyclables, et dans une moindre mesure des trottoirs.

Actuellement, il semble que les Services de la voirie dégagent prioritairement les routes, puis les trottoirs, et enfin, s'ils ont encore la possibilité de le faire, les bandes cyclables, si elles ne sont pas déjà complètement prises par la neige. Vous vous souvenez, Mme la Directrice de l'Edilité, des posts Facebook, des interviews à Radio Fribourg et à la Télévision à ce sujet.

Le présent postulat demande que la Ville étudie la possibilité de modifier les priorités de sorte que les cyclistes ne doivent pas attendre un nombre aussi important de jours, de trois à cinq, avant de pouvoir circuler normalement sur ces bandes et pistes cyclables. Il faut aussi que les piétons puissent accéder plus rapidement aux trottoirs et aux arrêts de bus.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 8 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 185 de M. Gérald Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 46 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLO Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLO Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWEER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOSOBA Immaculée (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 8 DUPRÉ Bernard (UDC), GILLER Christophe (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-

Gertrude (PLR), PAPAUX David (UDC), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 8 GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MOUSSA Elias (PS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 7 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), JORDAN Marine (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA)

- n° 186 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre sur le plateau de Pérolles

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Collaud Gérald (CG-PCS). Durant la première vague de la crise du covid-19, la plupart des feux de circulation de la ville ont été mis à l'orange clignotant. Ce fut aussi le cas pour les feux du plateau de Pérolles. On a pu alors constater que la cohabitation entre piétons et véhicules s'est très bien déroulée. On a aussi pu constater que le goulot d'étranglement, dans cette région-là, réside non pas dans les feux mais dans le giratoire qui le précède lorsque l'on va en direction de Marly. Les feux ne font que renforcer les problèmes de circulation et de bouchons. En fin de journée, par exemple, le feu rouge arrête les véhicules qui vont en direction de Marly, jusqu'à bloquer le giratoire, alors que s'il n'y avait pas de feux il n'y aurait pas ce genre de problème.

Le postulat demande que la Ville de Fribourg étudie la possibilité de remplacer ces feux par une zone de rencontre. Cette configuration aurait l'avantage certain de permettre à tout le monde, piétons comme voitures, de pouvoir avancer en continu sans être bloqués pendant de longues minutes, et aussi de faciliter le fonctionnement du giratoire des Charmettes.

De plus, cette zone de rencontre permettrait de supprimer partiellement la séparation artificielle entre la Faculté des Sciences de l'Université de Fribourg et la mensa d'un côté de la route, et la Faculté des Sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg, l'Ecole d'ingénieurs et la bibliothèque de l'autre côté de la route. Cela rendrait ainsi le campus de Pérolles beaucoup plus attractif, lui qui regroupe actuellement déjà des milliers d'étudiant-e-s. En attendant cette étude, nous demandons que la Ville étudie la possibilité de remettre des feux dans leur phase clignotante, comme ce fut le cas durant cette première phase du covid-19.

Vote

Le Conseil général décide, par 37 voix contre 23 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 186 de M. Gérald Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 37 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 23 AEBISCHER David (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADY Véronique (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAPAUX David

(UDC), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 2 KILDE Gisela (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 7 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), JORDAN Marine (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA)

- n° 187 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'allouer un soutien financier aux cafés-concerts en charge des animations musicales de la ville

La discussion sur le postulat n° 187 est reportée à une séance ultérieure.

- n° 188 de MM. Simon Murith (PDC/PVL) et Julien Vuilleumier (Vert.e.s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter la construction de logements d'utilité publique

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Murith Simon (PDC/PVL). On l'a vu dans la presse dernièrement, la Ville de Fribourg manquerait de logements à loyers modérés, notamment pour les familles, et on l'a encore entendu ce soir.

C'est précisément le problème auquel les postulants veulent s'attaquer, en demandant à la commune d'étudier l'augmentation de certains droits de bâtir pour de tels logements. Quand on parle de droits de bâtir, cela peut concerner la hauteur du bâtiment ou les limites par rapport à la parcelle, par exemple. Autrement dit, nous demandons à la Commune d'étudier l'intégration dans ses instruments de planification de certains incitatifs à de tels logements sur la base de besoins à établir. Ces mesures ont du reste été citées précédemment par Mme la Directrice de l'Edilité dans le cadre du rapport final au postulat n° 33, et c'est dans cette logique que nous voulons nous inscrire. Ces mesures s'intègrent donc tout à fait dans une politique du logement ambitieuse, de façon complémentaire à une politique foncière active en la matière et à une collaboration avec les coopératives d'habitation.

Nous vous invitons donc bien entendu à soutenir la transmission du présent postulat pour étude.

Zurich Simon (PS). J'ai l'impression que ce postulat arrive un peu comme la grêle après les vendanges. Dans sa réponse, le Conseil communal a présenté toutes les pistes qu'il entendait étudier, notamment en termes d'outils pour renforcer la politique du logement. En outre, les outils mentionnés par le postulat n° 188 sont déjà mentionnés, donc il n'y a pas de nécessité formelle de transmettre ce postulat.

En outre, sur le fond, nous craignons que les outils évoqués par les postulants conduisent à une perte de la qualité des logements concernés. Et effectivement, quand on parle de diminuer les distances, de construire plus haut, cela a une incidence sur la qualité des logements qui seront construits, et la densification doit se faire dans le respect de ces règles de qualité pour permettre une qualité du bâti mais aussi une qualité de vie des personnes qui habiteront dans les logements ainsi construits. A notre sens, il n'est pas pertinent de miser principalement sur ces outils-là pour une politique du

logement et il n'est pas non plus pertinent d'autoriser des logements de qualité moindre pour les personnes qui ont besoin de logements d'utilité publique.

Vuilleumier Julien (Vert-e-s). Je suis assez surpris de l'intervention de mon préopinant. Le postulat demande l'approfondissement de mesures telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport qui a été cité. On parle de grêle après les vendanges, j'ai l'impression que c'est peut-être la couleur de ce postulat qui ne convient pas bien. Effectivement, de nombreux outils parlementaires ont été déposés par le groupe socialiste. C'est un cheval de bataille que nous soutenons également par ce postulat. Il est important d'encourager les maîtres d'ouvrages d'utilité publique. Là, nous demandons d'étudier des mesures incitatives de manière plus détaillée. D'autre part, ce que M. S. Zurich considérerait comme des logements de moindre qualité nous paraît assez suspect comme argument. En effet, nous parlons de densification et la densification n'implique pas forcément des logements de moindre qualité.

Ceci étant dit, l'impression est que ce postulat est complémentaire, notamment à la proposition n° 29, qui est en cours d'étude de recevabilité. Nous invitons donc toutes celles et ceux qui sont en faveur d'une politique du logement sociale en ville de Fribourg de soutenir ce postulat.

Zurich Simon (PS). Je précise ma pensée. En termes de qualité, le postulat demande très précisément des dérogations aux règles prévues par le PAL et par les PAD. C'est donc une perte de la qualité pour les logements d'utilité publique.

Vote

Le Conseil général refuse, par 27 voix contre 26 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 188 de MM. Simon Murith et Julien Vuilleumier.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 26 BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MORARD Maxime (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PARPAN Mario (CG-PCS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 27 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURRIER Hervé (PS), CRETTOLE Daniel (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JÉLK Guy-Noël (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KRIENBÜHL David (PLR), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), PAPAUX David (UDC), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), ROELLI Claire (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 9 CASAZZA Raphaël (PLR), COLLAUD Gérald (CG-PCS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), JAQUIER Nicolas (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), PAGE Maurice (CG-PCS), WALTER Lionel (PS)

N'ont pas voté: 7 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), JORDAN Marine (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA)

20. Réponse aux questions:

- n° 172 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la disparition des informations sur la situation de l'emploi dans le 1700 (Bulletin d'information de la Ville de Fribourg)

La Présidente. En l'absence excusée de M. Pierre Marchioni, un membre de son groupe désire-t-il reprendre la question?

Wicht Pascal (UDC). Je vais m'enquérir de l'avis de mon collègue.

La réponse à la question n° 172 est reportée à la prochaine séance.

- n° 186 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'organisation future des lotos sur le territoire communal

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du 29 juin 2020, M. P. Wicht a posé la question suivante:

"Au 1^{er} janvier 2021, l'organisation des lotos ne sera plus possible dans la salle des fêtes Saint-Léonard. En effet, d'une part, la Ville a souhaité récupérer les locaux pour les affecter à d'autres utilisations. D'autre part les changements législatifs opérés au niveau fédéral questionnent l'organisation des lotos tels que nous les connaissons aujourd'hui, dans la mesure où une part minimale de chiffre d'affaires devra être reversée sous forme de gains et où l'organisation par un prestataire but lucratif ne sera plus possible.

Outre l'aspect de loisirs pour une partie de la population, l'organisation d'un loto par année est surtout une source de financement extrêmement importante pour nombre d'associations, en particulier culturelles et sportives.

C'est donc bel et bien la vigueur de la vie sportive et culturelle de notre ville qui est en danger. Nous avons la chance de compter un grand nombre de sociétés locales qui apportent beaucoup à la population et qui contribuent également au rayonnement de la ville. Il est donc vital que la Commune fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que cela puisse continuer.

Le Conseil communal n'a à l'heure actuelle fourni aucune réponse permettant la tenue des lotos à partir de 2021. Mes questions sont les suivantes:

1. Quelles démarches le Conseil communal a-t-il entreprises pour pérenniser l'organisation des lotos par des sociétés locales? Avec quels résultats?
2. Le Conseil communal a-t-il aujourd'hui une solution à proposer pour l'année 2021 et pour les suivantes quant à un lieu susceptible d'accueillir les lotos, en particulier qu'en est-il de l'option 'Forum Fribourg' qui était à l'étude il y a plus d'une année?

3. Sur l'aspect de la mise en conformité avec le nouveau droit fédéral, où en sommes-nous dans les discussions avec la Loterie Romande (LoRo) et/ou avec d'autres prestataires?"

Réponse du Conseil communal

Préambule

"Par convention signée le 19 août 1997, la Ville de Fribourg a confié l'exploitation de la Salle des fêtes à l'InterSociétés dès 1998.

La convention d'alors rappelait que la Ville de Fribourg avait préalablement confié la gestion de la halle du comptoir à l'InterSociétés. Ce bâtiment a été régulièrement mis à disposition des sociétés locales pour y organiser des manifestations relatives à leur vie associative et pour leur permettre d'assurer les revenus nécessaires à leur existence. Dans le but d'affecter à l'habitat les terrains occupés par la halle du Comptoir, celle-ci sera démolie.

La Commune de Fribourg entend mettre à disposition des sociétés locales, en remplacement de la halle du Comptoir, un nouveau bâtiment qui se situe sur la parcelle n° 8054 du cadastre de la Commune de Fribourg, à Saint-Léonard. Elle souhaite soumettre son exploitation aux mêmes règles que celles qui ont prévalu jusqu'à ce jour à la halle du Comptoir, moyennant quelques adaptations ..."

La composition du Comité de l'InterSociétés est depuis demeurée la même, à part la présence d'un représentant de la Ville de Fribourg assurant la liaison entre les deux parties.

Salle des fêtes – Démarches entreprises

En séance du 11 juillet 2017, le Conseil communal approuvait l'orientation stratégique présentée pour la Salle des fêtes et désignait le Service des sports pour planifier le transfert des activités de la Salle des fêtes à Forum Fribourg et affiner la réflexion. Cas échéant, le plan B consistant à maintenir les activités à la Salle des fêtes devait également être analysé.

Dès 2017, la Direction et le Service des sports ont rencontré le comité de l'InterSociétés à plusieurs reprises. Des représentants de l'InterSociétés, de Forum Fribourg et du Service des sports se sont réunis le 17 janvier et le 17 avril 2018.

De ces discussions, il ressortait notamment que la direction de Forum Fribourg serait d'accord d'accueillir les activités de la Salle des fêtes, en particulier les lotos. Des travaux estimés à 2.6 millions de francs devraient être entrepris afin de recevoir d'autres événements.

Par lettre du 29 juin 2018, Expo centre confirmait sa décision d'accepter le transfert vers Forum Fribourg de l'organisation des lotos et en précisait les modalités (montant du loyer, durée du contrat de bail, reprise du mobilier et des installations techniques liés à l'organisation des lotos). Il émettait également une condition particulière: l'acceptation par la société propriétaire de Forum Fribourg, à savoir Agy Expo SA de réaliser les travaux d'aménagement nécessaire. Selon ce courrier, la demande était alors en cours.

La piste de Forum Fribourg a, par la suite, été abandonnée compte tenu des problèmes dont la presse s'est notamment fait l'écho. La Ville de Fribourg a dès lors activé "le plan B", soit le maintien de l'organisation de jeux d'argent à la Salle des fêtes, consciente de l'importance de ce type de revenus pour la survie des clubs et associations.

En séance du 10 juillet 2019, le Conseil communal a décidé de procéder à la résiliation, au 31 décembre 2020, de la convention liant la Ville à l'InterSociétés et de la reprise par le Service des sports des activités au 1^{er} janvier 2021.

Il a également décidé de reprendre l'ensemble du mobilier et du matériel (reprise de l'inventaire), y compris l'installation technique permettant l'organisation de tombolas.

Nouvelle loi sur les jeux d'argent

Le 1^{er} janvier 2019 est entrée en vigueur la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent. Cette loi a accordé un délai transitoire de deux ans aux cantons pour adapter leur législation à ce nouveau droit. C'est donc à partir du 1^{er} janvier prochain que ce nouveau régime sera pleinement en vigueur. Dans cette perspective, le Grand Conseil a adopté la loi cantonale sur les jeux d'argent et son règlement d'application au cours de sa session d'automne, le 17 septembre 2020.

Les lotos pourront désormais faire l'objet de deux approches distinctes. Ils entreront dans la catégorie des jeux de loterie de petite envergure soumis à autorisation préfectorale et à des conditions très strictes si les organisateurs entendent y inclure des lots en espèces. Ils pourront aussi être considérés comme des tombolas et échapper ainsi à toutes ces contraintes. Pour ce faire, dans un formulaire d'annonce remis à la Préfecture, les organisateurs devront s'engager à limiter la valeur des cartons vendus à 50'000 francs et se limiter exclusivement à des lots en nature non convertibles en numéraires. La limite de 50'000 francs pour les tombolas est le maximum autorisé par la Confédération. Dans un but d'harmonisation, les cantons romands s'étaient mis d'accord pour fixer une limite à 10'000 francs. La Commission du Grand Conseil a proposé pour sa part 30'000 francs, montant auquel le Conseil d'Etat s'est rallié. Les députés ont choisi, quant à eux, à une large majorité, d'amender la loi et de faire un plein usage de la compétence résiduelle laissée aux cantons.

Des "lotos tombolas" pourront donc être organisés à la Salle des fêtes dès le 1^{er} janvier 2021. Les lots devront être attribués en nature ou en bons d'achat. Les autorités ne percevront plus de taxe ni d'impôt sur l'exploitation de ces jeux.

Au-delà de 50'000 francs de mises ou si des lots sont prévus sous forme de monnaie, de pièces d'or ou de carnets d'épargne, la manifestation n'entrera plus dans la catégorie des tombolas mais des petites loteries. Il sera dès lors notamment exigé des organisateurs qu'ils se limitent à deux lotos par an, qu'ils redistribuent 50 % du total des mises aux joueurs et qu'ils garantissent qu'un carton sur dix permette de réaliser un gain. Il leur sera en outre interdit de confier la mise sur pied du loto à un professionnel ne poursuivant pas lui-même un but d'utilité publique.

La reprise de l'exploitation et de la gestion de la Salle des fêtes par la Ville de Fribourg va nécessiter une adaptation et une période de transition, notamment pour le personnel d'exploitation actif sur le site. Aussi, il n'est pas certain que des tombolas soient organisées durant le premier trimestre de l'année prochaine. A ce jour cependant, 24 dates ont été réservées dans ce but pour 2021.

Discussions avec la LoRo et/ou avec d'autres prestataires

La Ville de Fribourg n'a échangé ni avec la Loterie Romande, ni avec un autre prestataire. Cette question n'est pas de son ressort. S'il est vrai que la Loterie Romande s'était manifestée, en septembre 2019, en envisageant la reprise de l'organisation, sous condition, des lotos dans le canton de Fribourg et à la Salle des fêtes, elle a décidé, lors de sa dernière assemblée du 26 novembre 2020, d'y sursoir sans en écarter l'idée, de patienter et d'analyser la situation qui prévaudra en 2021, voire 2022 avant de se prononcer de manière définitive.

Ce qui est certain, c'est que la Ville de Fribourg n'organisera pas de "tombolas" ni de lotos. Elle louera la salle aux sociétés demanderesse dans la mesure des disponibilités. Au locataire de trouver la meilleure solution pour l'organisation de "tombolas".

Utilisation de la Salle des fêtes

La période de pandémie que nous traversons actuellement a démontré que cette infrastructure offrait de nombreux avantages et des alternatives valables pour des réunions en termes de respect des normes sanitaires.

Tant le Conseil général de la Ville de Fribourg que le Grand Conseil et même le Conseil d'agglomération notamment s'y sont réunis. L'armée a occupé les lieux au temps le plus fort de la pandémie.

C'est pourquoi, le Conseil communal a déterminé la priorité des futurs locataires/usagers de la salle des fêtes de la manière suivante:

- Université de Fribourg (examens)
- Conseil général
- Grand Conseil
- Conseil d'agglomération
- Tombolas (les dimanches)
- Manifestations sportives et culturelles

A terme, cependant, et lorsque la situation sanitaire se sera améliorée, le Conseil communal reverra la liste des priorités d'usagers, à noter que les examens universitaires (Faculté de droit, des sciences et de médecine) y conserveront leur place.

Le Conseil communal a, par contre, renoncé à la location en faveur de mariages et/ou de concerts, la proximité de Forum Fribourg répondant déjà à ce type de demandes.

Wicht Pascal (UDC). Je ne suis pas satisfait. C'est une certaine déception, voire une déception certaine. La bonne nouvelle, c'est que les locaux seront toujours mis à disposition des associations, et ça c'est une excellente nouvelle. Toutefois, 24 dates réservées pour 2021, deux par mois, c'est largement moins que par le passé. On peut imaginer que la demande sera largement supérieure à l'offre. Ce qui m'inquiète davantage, c'est qu'aucune solution n'a été trouvée quant à l'organisation qui était assurée jusque-là par InterSociétés. En gros, on dit aux associations qu'elles doivent se débrouiller elles-mêmes pour organiser le loto. Organiser un loto n'est pas une chose aisée, entre la gestion des autorisations, l'utilisation d'un matériel spécifique et la tenue du loto en elle-même. Ce

sont des choses qui ne sont pas évidentes pour des associations qui organisent un loto par année. Cela risque d'être vraiment rédhibitoire pour plusieurs associations qui se retrouveront ainsi privées d'une source de financement absolument vitale.

Grande est ma déception de voir que trois ans et demi après que le Conseil communal ait décidé de reprendre les locaux, il n'a toujours pas été en mesure de trouver une solution viable pour garantir ces lotos qui sont, je le répète, complètement indispensables pour assurer le bon financement de nombreux d'associations culturelles et sportives de notre ville.

- n° 196 de M. Matthieu Loup (PS) relative à l'interpellation de membres du collectif contre le harcèlement de rue CatCallsofFribourg par la Police cantonale sur territoire communal

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du 11 janvier 2021, M. M. Loup posait la question suivante:

"Un groupe dénommé CatCallsofFribourg dénonce le harcèlement de rue et les propos sexistes dans l'espace public en inscrivant à la craie sur le sol, au lieu de l'agression, les mots prononcés par l'agresseur. Des membres de ce groupe ont été interpellés la semaine dernière par un agent de sécurité privée puis par, semblerait-il, des agents de la Police cantonale fribourgeoise sur le territoire de la ville de Fribourg. Selon nos informations, leur identité a été relevée et ces personnes ont été contraintes d'effacer les inscriptions réalisées à la craie, sous peine d'être dénoncées, avec pour conséquence, selon la Police, une possibilité de plainte pénale et une amende de plusieurs centaines de francs.

Dès lors que l'infraction de vandalisme n'existe pas dans le Code pénal suisse et que l'infraction de dommages à la propriété se poursuit sur plainte uniquement, il semblerait que la Police cantonale se réfère implicitement au Règlement général de police de la Ville de Fribourg, qui prévoit une amende d'ordre pour celui qui salira ou souillera la voie publique.

On se retrouverait alors dans la situation hautement paradoxale - pour ne pas dire profondément choquante et contraire à toute logique de proportionnalité - où dénoncer un comportement sexiste intolérable par une inscription à la craie sur le sol est sujet à sanction, alors que les propos de l'agresseur demeurent impunis.

Mes questions sont les suivantes:

- Est-il correct que la Police cantonale intervienne d'office sur le territoire de la ville de Fribourg pour mettre en œuvre le Règlement général de police de notre commune? Si oui, quels sont les rapports entre la Direction de la police locale et la Direction de la police cantonale?
- Est-ce que le Conseil communal considère que des inscriptions à la craie - qui disparaissent à la première précipitation et comme il en fleurit par ailleurs dans les rues des quartiers aux beaux jours - sont constitutives de "salissure" ou de "souillure" du domaine public?

- La Ville de Fribourg ayant mis en œuvre de manière très satisfaisante le postulat n° 57 portant sur le harcèlement de rue, quelles sont les démarches de suivi prévues dans ce domaine? Est-il prévu de mettre en place des démarches ciblant les personnes harcelant?"

Il a été répondu à la 1^{ère} et à la 2^{ème} question en séance du Conseil général du 11 janvier 2021.

Réponse du Conseil communal à la 3^{ème} question

A la suite de l'étude menée entre 2019 et 2020 sur le harcèlement de rue en ville de Fribourg, différentes mesures seront déployées dès 2021, dont certaines ciblent aussi les personnes harcelant.

Une plateforme d'échanges constituée de représentant-e-s d'associations, d'institutions et des pouvoirs publics sera mise sur pied dans la première moitié de l'année 2021. Elle se réunira plusieurs fois par an et participera notamment à la conception d'un appel à projets, lancé dans le but de faciliter la mise en place de mesures à l'intention des victimes, des témoins ou des responsables de harcèlement de rue. Les projets retenus par le Conseil communal, sur préavis de la plateforme d'échanges, seront soutenus financièrement par la Ville.

En parallèle, une page du site internet de la Ville référencera les offres des associations, institutions et pouvoirs publics travaillant sur la thématique, offrant ainsi une vue d'ensemble de ce qui est mis en œuvre sur le territoire communal. Ces informations seront ensuite diffusées auprès du public sous forme imprimée. Ces offres s'adressent aussi bien aux victimes et témoins qu'aux responsables de harcèlement, à l'image de l'association EX-pression, qui est un organisme d'aide aux personnes ayant un comportement violent.

Une fois par an, dès 2022, la Ville organisera une action de sensibilisation publique, par exemple sous la forme d'une semaine thématique ou d'une campagne de communication. De telles campagnes s'adresseront à l'ensemble de la population, y compris les victimes, les témoins et les responsables de harcèlement de rue.

D'autres mesures ne ciblent pas précisément les personnes harcelant, mais contribuent à la lutte contre le harcèlement de rue et à renforcer le sentiment de sécurité dans l'espace public.

Une sensibilisation au harcèlement de rue sera en outre mise sur pied pour les collaborateur-trice-s de la Ville en contact régulier avec la population, comme les agent-e-s de la Police locale et un accès inclusif à l'espace public sera désormais mieux pris en compte dans le cadre des démarches participatives mises sur pied lors de projets d'urbanisme. Enfin, une action de recensement sera organisée à intervalles réguliers, en principe au cours de chaque législature. Ce monitoring permettra de mettre en lumière l'évolution du harcèlement de rue en ville.

Loup Matthieu (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 198 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative à l'emploi du langage épïcène dans les documents produits par l'administration communale

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du 11 janvier 2021, M. G. Collaud posait la question suivante:

"Je constate que les documents que nous avons reçus au Conseil général ne respectent en principe ou généralement pas les règles d'une écriture épïcène et non genrée. Par exemple, de manière générale, nous élisons toujours un membre d'une commission et pas une membre. Je me permets ainsi de demander au Conseil communal quand il compte pouvoir utiliser cette écriture épïcène et non genrée".

Réponse du Conseil communal

Le recours au langage épïcène et/ou à l'écriture inclusive implique le respect de règles visant à éviter toute discrimination sexiste dans l'expression orale ou écrite. Cela se traduit principalement par le choix des mots (par exemple, "le personnel" en lieu et place des collaborateurs, ou "les collaboratrices et les collaborateurs"), la grammaire (accord de proximité) et la typographie (les élu·e·s). Cette thématique, pourtant loin d'être récente, fait actuellement l'objet d'un vaste débat dans la francophonie et ailleurs dans le monde, notamment chez les germanophones. Pour l'heure, aucun compromis définitif permettant de concilier les vues des partisan·ne·s et des opposant·e·s de telles pratiques n'a pu se dégager.

Toutefois, le Conseil communal lutte contre toute forme de discrimination et se montre ainsi clairement favorable à l'équité entre les genres, laquelle s'exprime également via le langage. Pour rappel, la Ville de Fribourg est certifiée "Equal Salary" depuis 2009 et des mesures visant à lutter contre le harcèlement de rue ont été définies l'an dernier, à la suite d'une enquête à large échelle. Conscient de l'exemplarité en jeu, le Conseil communal est donc sensible aux arguments en faveur de l'utilisation du langage épïcène et de l'écriture inclusive dans les documents produits par l'administration communale, y compris les Messages régulièrement transmis au Conseil général.

Pour preuve, de nombreux efforts ont d'ores et déjà été faits dans ce sens, au niveau de la communication institutionnelle: langage épïcène et écriture inclusive sont ainsi appliqués dans les communiqués de presse, les articles du Bulletin communal 1700, le Bilan de législature 2016-2021, le Rapport de gestion 2020 (en cours de réalisation), la majorité des pages des sites internet et intranet, les publications sur Facebook, les imprimés, etc. Modifier durablement les habitudes exige bien sûr un certain temps d'adaptation. Reste que la voie est tracée: les instructions de communication de l'Administration, à usage interne et en cours de révision, souligneront une vive recommandation des Autorités à un recours généralisé à ces nouvelles pratiques.

Collaud Gérard (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 199 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'état actuel des sites pollués à la décharge de Châtillon et sur le territoire communal

La Présidente. M. C. Allenspach, êtes-vous satisfait de la réponse?

Allenspach Christoph (PS). Malheureusement cela m'a échappé que la réponse a été transmise par e-mail et publiée sur le site internet. Je ne peux donc pas répondre ce soir.

La réponse à la question n° 199 est reportée à la prochaine séance.

21. Divers

A. Nouvelle résolution

La Présidente. Je prie les auteurs de la résolution de la lire et d'indiquer le mode de communication et les destinataires de celle-ci.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Résolution de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Gérald Collaud (CG-PCS), Gisela Kilde (PDC/PVL), Monica Mendez (Vert-e-s), Mario Parpan (CG-PCS) et Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL)

Création d'une task force pour répondre aux besoins des jeunes face à la crise du covid-19

La crise du Covid met en lumière les réalités difficiles que vivent une multitude de jeunes, aussi en Ville de Fribourg. Depuis un an, avec les restrictions sanitaires (fermeture des restaurants, des discothèques, des salles de sport), les jeunes n'ont plus ou peu de possibilités de se rencontrer, d'échanger, de se décharger de leur stress et de leurs angoisses; l'impossibilité actuelle de se construire en créant des relations variées et un cercle social significatif leur est préjudiciable.

Pour les jeunes en formation, les cours à distance empêchent l'entraide et le soutien mutuel si importants pour réussir des études. Détresse psychique, démotivation, impossibilité de se projeter dans des projets, incertitudes face à l'avenir; ce ne sont pas de bons ingrédients pour devenir adultes.

La présente résolution invite la Ville de Fribourg à mobiliser les acteurs de la formation (écoles, cycles d'orientation, université et HES, écoles des métiers, association de parents, etc.), les associations (sportives, culturelles, de jeunesse), la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, les services sociaux des écoles, de psychologie scolaire notamment, afin d'explorer toutes les pistes pour développer des réponses appropriées aux différents besoins des jeunes en ces temps difficiles.

Elle demande que la Commune s'engage dans la création d'une task force cantonale, incluant des jeunes concerné-e-s de tous les milieux, qui puisse mettre urgemment en place de manière concertée, des stratégies qui donnent de nouveaux moyens aux jeunes de se construire et de prévenir les conséquences néfastes de l'isolement social; ce peuvent être des aides à la formation, des soutiens aux loisirs et aux sports, de la participation sociale, des lieux d'écoute, l'élargissement des critères d'octroi de bourses d'études, des aides financières à fonds perdus, etc.

Discussion générale

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe PS soutiendra naturellement cette résolution et partage pleinement les préoccupations exprimées par les auteurs. Il laissera le soin au Conseil communal de voir de quelle façon il souhaite donner suite aux demandes qui sont formulées dans ce texte. Sur le fond, nous partageons sans aucune réserve le contenu qui est affiché, à savoir, le souci et le soin global qui doit être apporté à nos jeunes dans ces temps troublés.

La Présidente. Je demande aux auteurs de cette résolution de me donner le mode de communication souhaité.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). La résolution est à communiquer sur la page web du Conseil général.

Vote

C'est par 50 voix contre 2 et 2 abstentions que le Conseil général adopte la résolution intitulée "Création d'une task force pour répondre aux besoins des jeunes face à la crise du covid-19"

Ont voté en faveur de la résolution: 50 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), CRETTOLO Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLO Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la résolution: 2 PAPAUX David (UDC), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL)

Se sont abstenus: 0 SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WICHT Pascal (UDC)

N'ont pas voté: 15 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), JORDAN Marine (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), PAGE Cédric (PDC/PVL), PRAZ Laurent (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), WALTER Lionel (PS)

La Présidente. Cette résolution sera publiée sur la page web de notre Conseil.

B. Nouveaux postulats

- n° 189 de MM. Christophe Giller (UDC) et Cédric Page (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'implanter une brasserie sur le site de blueFACTORY

Giller Christophe (UDC).

Développement du postulat

Une partie du site de blueFACTORY a abrité pendant plus de 100 ans (de 1904 à 2011), la brasserie du Cardinal. Afin de ne pas oublier ce passé brassicole, certains bâtiments du site ont été protégés (silo, cheminée, ...). Mais ne serait-il pas judicieux d'y implanter une nouvelle brasserie (fabrication, vente et établissement public), à taille humaine sur le site, pour continuer la tradition brassicole?

Lors de la vente de la parcelle à la Ville et au Canton en 2011, Feldschlösschen y a ajouté une clause de non-concurrence formulée comme suit:

"Au cas où l'Etat et la Ville exploitent eux-mêmes ou font exploiter par un tiers un établissement public ou restaurant d'entreprise sur le site, ils se sont engagés à y servir et vendre ou laisser servir et vendre uniquement et exclusivement des produits du groupe Feldschlösschen. Cette obligation prend fin après une durée d'exploitation de l'établissement public de cinq ans, mais au plus tard quinze ans après la signature du contrat."

15 ans, ça paraît long, mais il n'en reste plus que 5. Le temps de mettre à l'enquête et de construire...

Une autre clause était l'interdiction d'activité brassicole formulée comme suit:

"Toute nouvelle activité brassicole sur le site est interdite sans autorisation de Feldschlösschen pour la création d'une brasserie, la production de bière et la consommation de celle-ci sur le site. Cette obligation a été conclue pour 25 ans, dès la signature du contrat."

Restant encore 15 ans, il serait judicieux, soit de demander l'autorisation à Feldschlösschen, soit réfléchir à une implantation sur la parcelle des Mazots (Article 7743 ci-contre, source géoportail du canton).

Cette parcelle a l'avantage de n'avoir jamais été propriété de Feldschlösschen et appartient au Canton. Elle est prévue d'être vendue en DDP à BlueFactory ou à un investisseur privé, c'est-à-dire qu'il serait facile d'y intégrer une brasserie, telle que, par exemple, la Freiburger Biermanufaktur.

Cela aurait les avantages suivants:

- Animation du site avec un établissement public, ainsi que des démonstrations de brassage de la bière.
- Mise en avant de l'économie et du savoir-faire locaux.
- Libération du bâtiment des anciens Abattoirs à Saint-Léonard afin d'y développer le pôle sportif de la ville.



La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 190 de M. Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un quartier culturel sur le site de la pisciculture

Giller Christophe (UDC).

Développement du postulat

Suite au départ de l'entreprise Pavatex du site de la Pisciculture, celui-ci est resté presque vide. Les terrains appartenant à l'entreprise ont été rachetés par Theseus BAZG SA, une société immobilière qui a fait pression pour mettre ces terrains en zone d'habitation.

Les différentes mises à l'enquête du PAL reviennent systématiquement sur cette zone, une fois en zone d'activité, puis en zone d'habitation, avant de revenir en zone d'activité. Une étude par le bureau d'architecture Alexandre Clerc à Fribourg a montré que l'habitat n'y est pas judicieux à cause de l'ensoleillement limité en hiver.

L'avenir de cette zone n'est donc pas clair. C'est pourquoi je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'y réaliser un quartier culturel.

Les avantages seraient notamment les suivants:

- Une grande surface à disposition pour les acteurs culturels;
- Libération de surfaces à blueFACTORY pour les entreprises innovantes;
- Des nuisances réduites, le voisinage est nettement plus loin et moins nombreux qu'à blueFACTORY. On pourra y faire des activités plus bruyantes en restant dans les normes.
- Création d'un pôle culturel en ville de Fribourg;
- Un accès en transports publics est prévu dans le PA3 avec une création d'une ligne 9 TPF Pisciculture – Portes-de-Fribourg;
- La possibilité de réaffectation de l'ancien funiculaire pour un accès direct au plateau de Pérolles;

- Une porte de sortie pour la ville sur ce dossier;
- Une bonne cohabitation entre la zone culturelle et la zone de protection de la nature.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 191 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un parking sur la rive droite de la Sarine, dans le périmètre de la tête du pont de Zaehringen

Python Frédéric (PDC/PVL).

Développement du postulat

Avec la mise en valeur du cœur historique de la Ville de Fribourg, le Bourg, une métamorphose de l'affectation des différentes zones a été initiée. La mise à disposition des surfaces en faveur de la mobilité douce oblige à trouver d'autres alternatives pour les automobilistes qui cherchent à garer leur véhicule dans ce quartier. Les alternatives pour garer les véhicules dans le périmètre du Bourg sont très restreintes et les places difficiles à trouver. C'est pour cette raison que je propose à la Ville de Fribourg d'étudier des alternatives pour réaliser des places de parc ou un parking sur la rive droite de la Sarine. En effet, on pourrait imaginer la réalisation d'un parking sous la place de jeux, le long de la route de Berne, dans la colline ou encore en direction de la Tour Rouge. Cette offre de stationnement permettrait à un nombre important d'automobilistes, notamment ceux en provenance de la Singine, de pouvoir stationner directement sur la rive droite de la Sarine et de traverser ensuite le pont de Zaehringen à pied ou alors d'emprunter le bus afin de se rendre au centre-ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 192 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la gestion des parkings à caractère public en ville de Fribourg

Python Frédéric (PDC/PVL).

Développement du postulat

Par ce postulat, je demande au Conseil communal, d'étudier la mise en place d'installations d'affichage indiquant les places de parcs disponibles dans les grands parkings à caractère public en ville de Fribourg.

Ce système d'affichage serait disposé et implanté au bord des axes pénétrants en ville de Fribourg. Ce type d'affichage pourrait également être complété par une application numérique.

L'objectif est d'optimiser la capacité des parkings existants et de diminuer les flux de trafic des automobilistes qui cherchent une place de parc au centre-ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 193 de MM. Simon Zurich, Florian Müller et Christophe Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les objectifs de l'habitation sur le site de blueFACTORY

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

Le Message pour la participation et augmentation de capital dans la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA montre clairement que la partie résidentielle du site blueFACTORY n'est pas du tout définie. On apprend seulement que la partie habitation est située à la Route de la Glâne et que "la surface dédiée aux logements de ce DDP ne peut pas excéder 23'305 m²". Le Message indique encore que "le Conseil communal ainsi que le Conseil d'Etat approuvent tous deux le principe de la constitution de droits distincts et permanents par BFF SA en faveur d'investisseurs privés mais demandent de pouvoir donner leur accord au cas par cas, toute constitution de servitude de superficie étant soumise aux deux actionnaires pour approbation" (page 9).

Or, pour donner une approbation, il sera extrêmement utile de définir préalablement le type d'habitation, soit les logements, soit les conditions financières, sociales et environnementales. Notamment la Ville a un intérêt primordial d'insister sur un nouveau quartier résidentiel du centre-ville qui répond aux besoins de ses habitants.

Le Conseil communal est en train d'étudier la question du logement en général et les besoins pour les habitant-e-s. On sait par exemple que de grands logements manquent cruellement en ville de Fribourg. Ce postulat demande donc de concrétiser l'étude en cours en utilisant le site de blueFACTORY comme exemple d'application, notamment en termes de logements répondant aux besoins des habitant-e-s de la ville et développés par un maître d'ouvrage d'utilité publique, comme par exemple la Ville de Fribourg ou un organe proche, comme la Fondation de la Ville en faveur du logement.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 194 de M. Jean-Noël Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de végétaliser la place Sainte-Catherine dans le cadre de la requalification du quartier du Bourg

Gex Jean-Noël (PLR).

Développement du postulat

Malgré le fait que le Bourg soit historiquement un quartier minéral, nous trouvons opportun de réaliser une étude portant sur la végétalisation de la Place Sainte-Catherine, dans le cadre de la revitalisation du Bourg, malgré le fait que cela n'a pas été intégré dans le cadre de la mise à l'enquête. Nous pensons que cet aménagement peut améliorer l'impact phonique du passage des 550 bus dans la rue étroite et pavée des Chanoines.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 195 de Mme et MM. Pascal Wicht (UDC), Maxime Morard (PDC/PVL), David Krienbühl et Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de développer des solutions de recharge pour les véhicules électriques

Wicht Pascal (UDC).

Développement du postulat

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier les possibilités de développement d'une offre de solutions de recharge pour les véhicules électriques en ville de Fribourg.

Même si elles ne représentent pour l'heure qu'une minorité du parc automobile suisse, les voitures électriques sont appelées à connaître un développement important dans les années à venir. Pour un nombre croissant de personnes, l'achat d'une voiture électrique constitue une solution qui permet de concilier le besoin de disposer d'un véhicule avec les impératifs écologiques. De nombreuses études tendent à montrer que, malgré certains défauts, les véhicules électriques présentent un bilan environnemental nettement favorable par rapport à leur équivalent thermique. Ainsi, le nombre de nouvelles immatriculations de voitures électriques a plus que doublé en 2019 par rapport à l'année précédente. Il est vraisemblable que ce nombre continue à augmenter de manière exponentielle dans les prochaines années.

Pourtant, un frein important au développement de l'électro-mobilité réside dans l'accès à des bornes de recharge. En effet, il est aisé pour le propriétaire d'une villa individuelle d'installer une borne de recharge à son domicile, ceci n'est évidemment pas possible pour les personnes qui habitent un immeuble, a fortiori si elles se garent sur le domaine public à l'aide d'une vignette-habitant. A titre d'illustration, pour l'ensemble du quartier de Pérolles, il n'y a à notre connaissance qu'une seule borne de recharge accessible au public, devant le bâtiment du Groupe E, permettant de charger deux voitures à la fois.

Dans ces conditions, le développement d'une offre de bornes de recharge dans les différents quartiers de la ville s'avère plus que nécessaire. Bien sûr, il n'appartient pas à la Ville de mettre en place et d'exploiter elle-même un tel réseau de bornes. Toutefois, il nous paraît judicieux que la Ville entame les démarches avec un ou plusieurs prestataires susceptibles d'installer et d'exploiter ce réseau. Ceci pourrait se faire sous la forme d'un partenariat public-privé dans lequel la Ville mettrait à disposition un morceau de domaine public, tant que le prestataire apporte une contribution financière, en plus de sa compétence dans le domaine. Une autre option serait que la Ville loue des emplacements à des prestataires. L'objectif reste bien sûr que cela constitue une opération blanche pour le contribuable, la prestation proposée étant de toute évidence payante pour l'utilisateur.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 196 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan, Gérald Collaud (CG-PCS), Marc Vonlanthen (PS), Gisela Kilde (PDC/PVL) et Monica Mendez (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'analyser le budget communal selon le genre

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Le budget d'une commune est constitué des efforts des habitants et des habitantes; par la fiscalité, chacun, chacune y contribue, en fonction de ses revenus.... A travers son budget, qui est l'expression des options politiques, l'administration publique a souvent un impact méconnu sur la situation des hommes et des femmes.

Ainsi, à ce jour, à Fribourg, personne ne peut dire à qui le budget de notre Ville bénéficie-t-il réellement et comment; personne ne peut expliquer quelle part du budget profite, directement ou indirectement, à une majorité d'hommes ou de femmes; personne ne peut dire si le budget de la commune contribue à l'égalité femmes-hommes ou au contraire renforce des inégalités...

Un "budget genre" ou une "budgétisation sensible au genre" (BSG) a pour objectif d'analyser qui sont les bénéficiaires réel-le-s des politiques publiques. Cet outil de gestion permet d'étudier la distribution des dépenses et des recettes publiques en termes de genre, pour objectiver les différences de traitement afin de faire en sorte que le budget de la commune bénéficie équitablement à différents publics en fonction de leur genre.

L'analyse genrée permet aux collectivités de dresser un état des lieux, en établissant notamment des statistiques genrées concernant leurs actions. C'est une aide à la décision politique concernant l'ensemble des ressources et des dépenses publiques. L'analyse peut porter, par exemple, sur:

- Les subventions publiques: prenons l'exemple de subventions à des clubs sportifs ou des associations culturelles... il serait intéressant de vérifier qui les fréquente et d'identifier le montant de la subvention par tête, en fonction du genre.
- Les équipements publics: de nombreuses études et même nos naïves observations montrent que, bien que libres d'accès, la plupart des équipements publics, ne sont pas fréquentés à égalité par les hommes et par les femmes.
- Les aides publiques: certains soutiens publics ne bénéficient pas à égalité aux deux genres.
- Les commandes publiques: actuellement, les critères principaux d'attribution d'un marché restent le prix et la valeur du produit ou du service vendu; cependant, une politique publique pourrait également y ajouter un critère lié à la promotion de l'égalité professionnelle.

Le concept de "budget genré" a émergé à partir des années 1980; il est recommandé par l'ONU femmes depuis 1995 et le Conseil de l'Europe depuis 2009. En Suisse, Genève et Bâle procèdent à ce genre d'analyse économique.

Le présent postulat demande au Conseil communal:

- De procéder à une étude genrée du budget communal afin de documenter et de comprendre les impacts de ces décisions budgétaires sur les femmes et hommes.
- Sur la base de ces résultats, de formuler des améliorations dans la budgétisation et dans les allocations de ressources, notamment.

Ce postulat vise à promouvoir l'égalité réelle entre femmes et hommes.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 197 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer une politique de sécurité alimentaire en ville de Fribourg

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

L'insécurité en matière d'alimentation est liée aux inégalités sociales et économiques: la crise du covid-19 a révélé des situations de précarité préexistantes et génère de nouvelles pauvretés liées notamment aux ruptures professionnelles et à l'absence de ressources.

La Ville de Fribourg se doit de constituer un dispositif de sécurité alimentaire plus global, plus pérenne (au-delà de crises et de situations propres à des publics vulnérables), qui prenne en compte les déterminants individuels et collectifs, dans une logique de solidarité, de santé publique, d'inclusion, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de développement durable.

C'est pourquoi ce postulat demande au Conseil communal d'effectuer une étude qui aura notamment les objectifs suivants:

- Mieux connaître les personnes et populations concernées par l'insécurité alimentaire à Fribourg, en temps ordinaire et en temps de crise (types de ménage, caractéristiques démographiques, économiques et socio-professionnelles, etc.) en respectant leur dignité et la confidentialité.
- Cerner les types de besoins existants (variété, fréquence, degré d'urgence, besoin provisoire ou constant, etc.) mais aussi les stratégies développées par les acteurs concernés pour faire face à cette difficulté (résilience) afin de les soutenir.
- Documenter les dispositifs divers existants qui renforcent la sécurité alimentaire, leurs logiques (gratuité? prix plus favorables? critères d'éligibilité? etc.), les déterminants sur lesquels ils agissent et leurs conditions de mise en place (organisations, ressources, coordination, etc.) (pour exemple: marchés de quartiers facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite, initiation de nouvelles pratiques de consommation locale, projets de gestion des matières résiduelles, atelier de transformation de denrées périssables, cuisine collective, cours de cuisine, épicerie sociale, banque alimentaire, groupes d'achat collectif, soupe populaire, jardin communautaire, agriculture urbaine, etc.).

- S'informer sur la démarche du collectif cantonal des organisations de l'action sociale qui a conçu le "manifeste contre la précarité" et analyser ses propositions (cf. www.dignite-fribourg.ch).
- Identifier quels organismes économiques (entreprises, producteurs, commerces) et sociaux déjà impliqués en mars 2020 ou potentiels (ATD, Banc public, Caritas, Croix-Rouge, Emmaüs, La Tuile, REPER, etc.), pourraient être mobilisés dans un dispositif de sécurité alimentaire durable, accessible et quelles prestations seront à fournir et à développer.

L'étude va, en définitive, proposer une politique de la sécurité alimentaire multidimensionnelle précisant sur quels facteurs il conviendra d'agir (individuels, collectifs) et comment assurer une égalité de droits (dans le recours et l'accès notamment).

Une telle étude peut être l'objet d'un mandat à une ou plusieurs HES pour analyser les dimensions sociales, économiques et politiques d'une telle politique.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelle question

- n° 200 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise en place d'une commission permanente du bilinguisme

Wicht Pascal (UDC). J'ai abordé ce point dans mon intervention sur le bilan de législature. Dans la réponse que le Conseil communal avait donnée aux postulats n° 26 et n° 40, traitant du bilinguisme, il était question de la création à l'automne 2018 d'une commission permanente du bilinguisme qui pourrait traiter toutes les questions en lien avec la politique des langues en ville de Fribourg. Cette commission devait être créée avant la fin 2018. Pour l'instant, cette commission n'a pas encore été créée.

Ma question. Où en sommes-nous? Est-il toujours prévu de créer une commission du bilinguisme et si non, pourquoi?

Steiert Thierry, Syndic. En effet, la création d'une commission du bilinguisme faisait partie du catalogue de mesures énumérées dans le rapport final relatif au postulat n° 23 de Mme la Conseillère générale C. Mutter. Effectivement, nous avons toujours l'intention de créer cette commission. Il faut bien réserver quelques tâches pour la législature à venir. Sans plaisanterie, nous avons mis en œuvre de nombreuses autres mesures. Celle-ci a été mise entre parenthèse par manque de temps et d'énergie tant de mon côté que du Secrétaire de Ville qui a eu une charge de travail énorme depuis son entrée en fonction. Nous attendons de pouvoir étoffer aussi quelque peu l'Administration générale pour pouvoir répondre à toutes les autres sollicitations et tous les autres besoins qui sont encore sur la liste à réaliser. En tout cas nous avons l'intention de poursuivre nos efforts. En attendant nous avons mis en œuvre de nombreuses autres mesures qui sont celles, par exemple, d'avoir une présence accrue et très forte en langue allemande sur les réseaux sociaux, d'avoir un site internet intégralement traduit en allemand, d'avoir de nombreux articles dans le 1700 traduits en allemand, ce qui n'était pas le cas auparavant, d'avoir tous les communiqués de presse traduits en allemand et de nombreux autres éléments qui témoignent de l'identité bilingue de notre commune.

Wicht Pascal (UDC). Je suis satisfait de la réponse et je remercie le Conseil communal.

D. Autre intervention

Parpan Mario (CG-PCS). Ich äussere mich hier in meinem Namen und im Namen meiner Kollegin Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Wir bedauern, dass es in dieser letzten Sitzung zu einem Saalverweis kommen musste. Der Generalrat musste in dieser gesamten Legislatur immer wieder Wortmeldungen über sich ergehen lassen, die den Gesprächsregeln dieses Rates zuwiderlaufen. Persönliche Angriffe auf Gemeinde- und Generalräte/Innen und Wortmeldungen, die sich nicht auf das behandelte Geschäft beziehen, haben viele von uns verärgert und die Sitzungsleitung vor grosse Schwierigkeiten gestellt. Das Verhalten des Generalrates C. Rugo brachte den Ratsbetrieb immer wieder an seine Grenzen. Die heutigen Äusserungen von Generalrat C. Rugo rechtfertigen einen Saalverweis vielleicht nicht. Es war die Summe aller Regelverstösse, die zum heutigen Ausschluss geführt haben. Wir bedauern sehr, dass es dazu kommen musste. Die Stärke eines Kollektivs zeigt sich in seiner Fähigkeit nichtkonformes Verhalten zu integrieren und eine möglichst grosse Diversität auszuhalten. In diesem Sinn bedauern wir, dass es so weit gekommen ist. Wir bedanken uns gleichzeitig bei den Präsidenten und Präsidentinnen des Generalrates, die in dieser Legislatur versucht haben, trotz aller Schwierigkeiten, die Sitzungen möglichst harmonisch zu gestalten. Wir stellen uns die Frage wie es in Zukunft gelingen kann mit ähnlichen Schwierigkeiten zurecht zu kommen und laden das Büro des Generalrates ein für die neue Legislatur alternative Wege, wie einen Mediationsprozess oder ähnliches, zu suchen, um mit Schwierigkeiten dieser Art in Zukunft umgehen zu können.

La Présidente. Je me permettrai d'intervenir brièvement, puisqu'il me semble que les propos de mon préopinant me sont tout de même destinés, pour dire qu'après quatre ans et plusieurs tentatives de médiation et d'explications faites par d'autres Présidents, je crois que la décision qui a été prise ce soir, était l'ultime décision et la bonne.

Aucune autre intervention, selon l'article 73 du RCG du 18 septembre 2018, n'étant annoncée, je vous donne rendez-vous le 29 mars pour notre prochaine et dernière séance. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée. Il est 22.44 heures.

Fribourg, le 15 mars 2021
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Adeline JUNGO

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Annexes mentionnées.